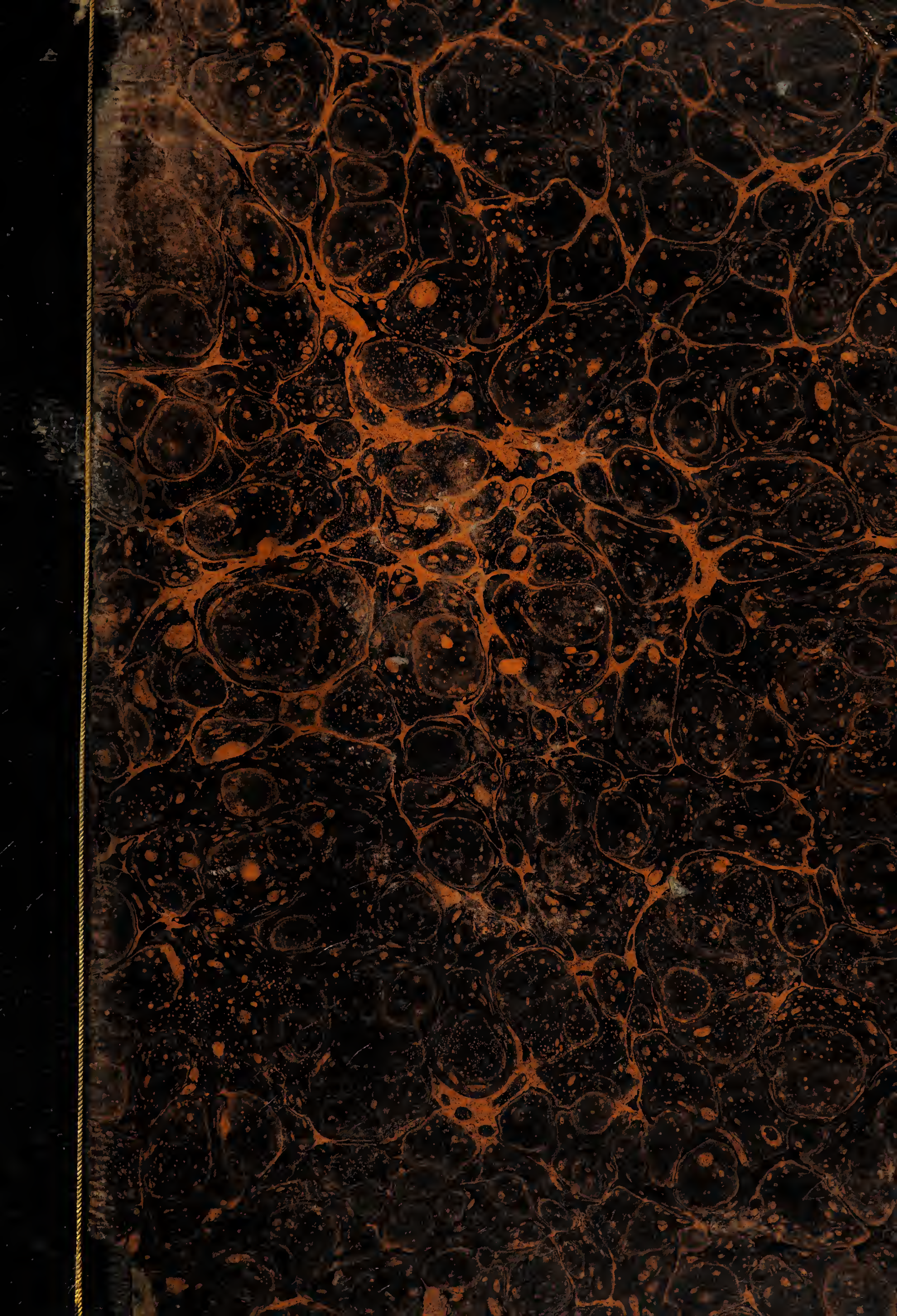



HONI SOIT QUI MAL Y PENSE
SI·DEUS PRO·NOBIS·QUIS·CONTRA NOS
IX
K.h.14
Perkins and Heath. Patent Hardened Steel Plate

# ESSAI HISTORIQUE SUR LA TYPOGRAPHIE ORIENTALE ET GRECQUE DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

*Par M.* DE GUIGNES.

---

1787.

---



# ESSAI HISTORIQUE

*Sur l'origine des Caractères Orientaux de l'Imprimerie royale, sur les Ouvrages qui ont été imprimés à Paris, en Arabe, en Syriaque, en Arménien, &c. & sur les Caractères Grecs de François I.er appelés communément* Grecs du Roi.

Par M. DE GUIGNES.

LA France, qui a vu sortir de ses presses, dans le siècle précédent, la superbe Polyglotte de le Jay, & plusieurs autres ouvrages dans lesquels on a imprimé des textes Hébreux, Samaritains, Arabes, Syriens, Arméniens, &c. s'est trouvée depuis dans l'impossibilité d'en publier de semblables; j'en excepte cependant les Caractères Hébreux, dont plusieurs imprimeries particulières sont fournies, & il ne s'agit ici que des autres Caractères Orientaux, Arabes, Syriens, Arméniens, Samaritains, &c. Que sont devenus ceux qui ont servi à la Polyglotte de le Jay, qui par leur beauté & leur élégance, faisoient l'admiration des savans de l'Europe? c'est ce que l'on ignore; on a même dit que Vitré les avoit détruits afin qu'on n'imprimât pas, après sa mort, de semblables ouvrages.

Thévenot le voyageur, qui vivoit peu de temps après, a mis en Caractères Latins, dans la relation de son voyage, quelques vers Turcs, faits par M. Petis de la Croix, faute, dit-il, de Caractères; & depuis cette époque on n'a plus imprimé à Paris de livres en langue Arabe, on n'a même plus entendu parler de ces beaux

Caractères, & la bibliothèque Orientale de d'Herbelot, publiée en 1697, dans laquelle on auroit pu s'en servir, ne nous présente pas un seul mot en Caractères Arabes. Le sieur Lambert, imprimeur, est le seul & le premier, qui, dans l'édition qu'il a donnée du voyage de Niebuhr, en 1779, ait fait imprimer de longs passages en Caractères de cette espèce : ainsi, depuis près d'un siècle, nous sommes réduits à regretter la perte de ceux qui ont servi à la Polyglotte. Le comité établi par Sa Majesté dans l'Académie, exigeoit qu'on eût des Caractères Orientaux pour l'impression des notices; M. le Baron de Breteüil, plein de zèle pour l'accroissement des Lettres, en a senti la nécessité, & a fait faire des recherches dans les papiers de son dépôt, pour savoir si le Roi n'avoit pas eu autrefois de ces Caractères. Bientôt après je me transportai par ses ordres à l'Imprimerie royale, pour voir si l'on pourroit parvenir à l'impression des titres Arabes à laquelle je trouvois de grandes difficultés, puisqu'autrefois j'avois tenté vainement de faire imprimer quelques mots de cette espèce dans les Mémoires de l'Académie.

Le Directeur de l'Imprimerie royale me montra alors une multitude prodigieuse de poinçons & de matrices en Arabe, en Persan, en Syriaque, en Arménien, avec lesquels on pouvoit fondre un grand nombre de Caractères, *car il n'y en avoit point de fondus à l'Imprimerie royale.* Il est inutile de faire remarquer quelle fut ma surprise & quelle doit être celle de tous les Gens de Lettres.

On ignore en quel temps, & par qui tous ces poinçons & leurs matrices ont été faites, quel est celui qui en a ordonné la gravure & qui y a présidé; je conçus dès-lors le projet de m'en instruire, & après avoir examiné ces Caractères de l'Imprimerie royale, je

crus les reconnoître pour en avoir vu de ſemblables dans différens ouvrages imprimés. J'ai conſulté ces ouvrages, & mes recherches n'ont pas été inutiles ; j'ai donc ſuivi, autant qu'il m'a été poſſible, l'origine & les progrès de ce genre d'imprimerie à Paris, & ceux de la littérature Orientale, & j'ai examiné comment nous avons pu parvenir à ce degré de perfection que j'ai aperçu dans ces caractères Orientaux de l'Imprimerie royale que je voyois pour la première fois. Ainſi par le travail du comité, on connoîtra, & les richeſſes de la bibliothèque du Roi & celles de ſon Imprimerie, autre monument de la libéralité de nos Rois, qui ont fait raſſembler un nombre prodigieux de manuſcrits Orientaux, preſque auſſi peu connus que les caractères dont je viens de parler. Je diviſe cet eſſai en deux époques; la première, depuis le règne de François I.er juſques & compris celui de Louis XIII; la ſeconde, depuis le commencement du règne de Louis XIV juſqu'à préſent: dans chacune, je ferai connoître ce qui s'eſt paſſé de plus intéreſſant relativement à la typographie Orientale, principalement à Paris; j'indiquerai les ouvrages qui y ont été imprimés, & quelques-uns de ceux qui l'ont été dans le reſte de l'Europe, la connoiſſance de ces livres eſt néceſſaire à ceux qui veulent ſe livrer à l'étude des langues Orientales.

## *Première époque.*

Le Concile général de Vienne, tenu en 1311 & 1312, ſous le pontificat de Clément V, avoit ordonné, dans la vue de rétablir les bonnes études en Europe, qu'on inſtituât à Rome, à Paris & dans les autres univerſités, des profeſſeurs pour y enſeigner l'Hébreu, l'Arabe & le Chaldéen. Ces profeſſeurs devoient

être entretenus, à Rome, par le Pape; à Paris, par le Roi; & dans les autres villes, par les prélats, par les monaſtères & les chapitres. Ce goût pour les langues Orientales que les Papes n'ont ceſſé depuis d'étendre, nous le devons à nos croiſades pour leſquelles on avoit beſoin de perſonnes inſtruites dans la langue Arabe & dans les autres langues de l'Orient. Nous voyons dans le *Geſta Dei per Francos*, qu'à l'occaſion d'une nouvelle croiſade, on inſiſte ſur le renouvellement des études, ſur l'application à la langue Arabe, que l'on jugeoit néceſſaire pour parler avec les naturels du pays, les convertir au chriſtianiſme, & les inſtruire dans les ſciences; ce qu'on regardoit comme un projet utile au commerce de l'Orient & des Indes, que les Occidentaux ne faiſoient que par Alexandrie, ſous la protection & au gré des Muſulmans, qui ne permettoient pas d'aller plus loin. Mais lorſqu'on ceſſa d'entreprendre des croiſades, on ſe contenta d'envoyer dans le Levant des miſſionnaires; on deſiroit qu'ils fuſſent inſtruits dans ces langues, & après la découverte de l'imprimerie, qu'ils emportaſſent avec eux des livres Arabes imprimés pour les répandre dans l'Orient : les Papes ont toujours tendu à ce but, & ont été les premiers à établir à Rome une imprimerie en Caractères Orientaux; mais on fut long-temps dans le reſte de l'Europe à ſuivre leur exemple. Ces inſtitutions qui avoient pour but la propagation de la religion, & l'extenſion du commerce, devinrent dans la ſuite utiles aux Lettres, & les ſavans de l'Europe, dans le deſſein d'acquérir de nouvelles connoiſſances, ſe livrèrent inſenſiblement à l'étude des langues Orientales; ils commencèrent par l'Hébreu & le Chaldéen, ſans leſquels ils ne pouvoient lire la Bible que dans des traductions; le Syriaque leur parut

néceſſaire pour l'intelligence du nouveau Teſtament, ſoit que ce livre ait été écrit en Syriaque, ſoit en Grec, mais un Grec plein de Syriaciſmes. Ils apprirent par l'étude de l'Arabe, que cette langue étoit d'un grand ſecours pour parvenir à une plus parfaite intelligence des trois autres langues, & que toutes enſemble doivent être cultivées par ceux qui s'appliquent à l'étude de l'Écriture ſainte. Voilà ce qu'on aperçut d'abord; enſuite on vit que par l'Arabe en particulier, on pouvoit connoître l'hiſtoire de l'Aſie, les différens empires qui s'y ſont établis ſucceſſivement, & dont nous n'avions aucune idée exacte; nos premiers ouvrages en ce genre, n'étant remplis que d'erreurs & d'ignorance, non-ſeulement ſur l'hiſtoire, mais encore ſur la religion, les mœurs & les uſages des Orientaux. La géographie de l'Aſie nous étoit peu connue, & il parut convenable de conſulter les géographes Orientaux, qui ſeuls peuvent nous mettre en état de corriger nos mépriſes. Les Arabes, les Perſans, &c. ont fait des obſervations aſtronomiques dont on a ſenti l'importance; ils ont travaillé avec ſuccès ſur la médecine, ſur toutes les parties des ſciences, ſur les arts; il y avoit en Orient de grands colléges, des ſociétés de ſavans protégées & ſoutenues par des princes qui aimoient les Lettres. Les Orientaux ont couru les mers, connu des pays que nous ignorions, & tenté des découvertes: il y avoit donc lieu d'eſpérer que l'étude de leurs langues, ſi utile à notre commerce, le ſeroit également aux ſciences. Avouons-le, les croiſades ont produit chez nous ce que les conquêtes d'Alexandre ont produit chez les Grecs. En nous faiſant ſortir de notre pays, elles nous ont fait connoître les peuples Orientaux, & leurs arts que nous avons tranſportés

chez nous, leurs langues qui nous mettent à portée de profiter de tous leurs travaux littéraires ſans aller chez eux ; leur commerce dont nous voulions nous emparer, mais qu'ils ont défendu avec courage, ce qui, excitant notre émulation, nous a forcés de tenter d'autres voies, & nous a conduits à entreprendre de grandes navigations, qui ont plus contribué que toutes les armées des Croiſés à ruiner le commerce des Muſulmans dans l'Inde, par l'Égypte & la Syrie, pour le tranſporter dans les ports Européens.

Ce ne fut que François I.er, juſtement appelé le père & le reſtaurateur des Lettres qui commença à exécuter en France cet ancien projet, d'établir des profeſſeurs qui enſeignaſſent les langues de ces pays. En 1530, il fonda le Collége royal, mais il ſe borna pour les langues aux chaires de Grec & d'Hébreu, & ce ne fut que ſous les règnes ſuivans qu'on en établit pour l'Arabe & le Syriaque. L'établiſſement de François I.er déplut beaucoup à l'univerſité de Paris, qui s'efforça long-temps de le traverſer. Peu d'années après, on vit paroître à Paris une eſpèce de grammaire des langues Orientales, à la vérité très-imparfaite ; c'eſt l'ouvrage du célèbre Guillaume Poſtel, & ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que Poſtel ſe ſert du Caractère propre à chacune de ces langues, Hébreu, Samaritain, Éthiopien, Arabe, Syrien, Géorgien, Illyrien, Arménien. Il avoit voyagé dans l'Aſie & dans l'Afrique où il avoit appris la langue Arabe, & acheté beaucoup de livres, ce qui l'avoit mis hors d'état de fournir aux dépenſes néceſſaires pour l'impreſſion de ſon ouvrage ; il ſollicita vainement les ſecours dont il avoit beſoin, mais il ne les trouva que dans ſon zèle & dans ſon économie. *Eram exhauſtus*, dit-il, *& rerum, ob libros coemptos &*

*peregrinationem, nudus, ut parum mihi superesset, unde hanc vitam philologicam tolerarem.* Il fit cependant graver ces Caractères, dont plusieurs étoient auparavant inconnus en France, & même dans toute l'Europe, *sculptoribus nusquam quicquam tale antea expertis.* Son ouvrage est intitulé, *Linguarum duodecim characteribus differentium, alphabetum, introductio ac legendi modus longè facillimus;* à Paris, chez Denys Lescuier, un vol. *in-4.°* sans date, & les pages non chiffrées; mais la dédicace adressée à l'archevêque de Vienne, Pierre Paulmier, est datée de l'an 1538. Une autre partie de cet ouvrage est imprimée chez Pierre Gromors, libraire à Paris, & dédiée à Jean Olivier, évêque d'Angers. Postel ne présente que les alphabets de toutes ces langues, avec quelques exemples pour la lecture; mais lorsqu'il vient à l'Arabe, il en donne une grammaire entière, & c'est cette partie qui est imprimée chez Gromors; les Caractères Hébreux sont exacts & faciles à reconnoître quoiqu'ils ne soient pas beaux; quant à tous les autres, les Syriens, les Arabes, &c. on y aperçoit la naissance & l'imperfection de l'art, & je ne sais si dans un texte suivi, il seroit bien facile de les lire tant ils sont défigurés. Dans le même volume on trouve une dissertation sur l'origine & l'antiquité de la langue Hébraïque, dédiée au cardinal Jean du Bellay, évêque de Paris, une comparaison des langues Orientales entr'elles, & même avec le Latin & le François: cette partie a été imprimée chez Pierre Vidoue, de Verneuil, en 1538, & elle ne doit former avec les autres qu'un même volume. Cet ouvrage de Postel, aussi singulier par les recherches qu'il renferme que par l'impression de tous ces Caractères étrangers, est probablement le premier de cette espèce qui soit sorti des presses de Paris. Sous le même règne de François I.er,

Auguſtin Giuſtiniani avoit exécuté à Gènes une entrepriſe beaucoup plus conſidérable, c'eſt celle d'un pſeautier polyglotte, en Hébreu, en Grec, en Arabe & en Chaldéen, avec la verſion Latine de chacun de ces textes & des notes, en un volume *in-folio*, imprimé en 1516; on lit à la fin: *Impreſſit miro ingenio Petrus Paulus Porrus, Genuæ, in ædibus Nicolai Juſtiniani Pauli, præſidente reipublicæ Genuenſi, pro ſereniſſimo Francorum rege, præſtanti viro Octaviano Fulgoſo. Anno chriſtianæ ſalutis 1516.* Tous les Caractères de ce pſeautier ne valent pas mieux que ceux dont Poſtel s'eſt ſervi, & leur reſſemblent beaucoup par leur mauvaiſe forme; mais pour le temps, ces deux ouvrages n'en méritent pas moins des éloges. Pour bien juger des hommes, il faut ſe tranſporter à leur ſiècle : c'étoit alors une entrepriſe très-difficile, qui exigeoit de grandes connoiſſances, & qui dans des ſiècles plus éclairés auroit été mieux exécutée par les mêmes hommes, & auroit été plus utile *(a)*.

En France, l'étude de la langue Arabe fit peu de progrès; Henri III fut le premier qui, en 1587, fonda une chaire de cette langue au Collége royal. Elle fut d'abord occupée par des médecins qui s'y étoient appliqués, parce qu'ils la jugèrent utile au progrès de la médecine, en quoi ils ne ſe trompoient pas; mais depuis ils ont négligé cette étude, & quoiqu'il y ait eu au Collége royal deux chaires pour l'Arabe, les médecins n'y ont plus reparu.

On ne ſongeoit pas encore à imprimer de l'Arabe

---

*(a)* François I.^er avoit appelé auprès de lui (vers 1519) cet Auguſtin Giuſtiniani, qui étoit évêque de Nebbio, pour enſeigner à Paris, au collége de Reims, les langues Hébraïque & Arabe. Ce ſavant fut noyé en paſſant à ſon évêché en Corſe; ſon ſéjour en France eſt l'époque de l'établiſſement de la typographie Hébraïque à Paris; mais j'en parlerai lorſqu'il ſera queſtion des caractères Hébreux.

en France ; les Caractères de Postel avoient été sans doute ou perdus ou abandonnés, comme ils le méritoient. Sous Henri IV, Cajetan qui publia un ouvrage intitulé : *Paradigmata de quatuor linguis Orientalibus præcipuis, Arabicâ, Armenâ, Syrâ, Æthiopicâ.* Paris, 1596, in-4.° ne put y mettre les Caractères de ces langues, & ceux qu'on y trouve sont gravés en planches de bois : quelquefois il se sert de Caractères Hébreux pour rendre divers passages Arabes, Syriens, Arméniens & Éthiopiens, parce qu'il n'avoit point de Caractères de cette espèce, mais son Hébreu est beau. L'ouvrage est imprimé chez Étienne Prevosteau, imprimeur du Roi pour le Grec, *in Græcis typogr. regius.* On donne à Cajetan, dans le privilége, le titre de professeur royal des langues Orientales, cependant il ne se rencontre pas dans la liste des professeurs royaux.

Nous pouvons conclure de ce qui précède, que sous Henri IV, on n'avoit pas encore à Paris de Caractères Orientaux autres que l'Hébreu ; mais peu d'années après, & sous le règne de Louis XIII, nous voyons ce genre d'imprimerie porté au plus haut degré de perfection, & surpasser par la beauté & l'élégance des Caractères, toutes les autres imprimeries de l'Europe, même celle de Rome où l'on imprimoit l'Arabe avec le plus grand succès.

*Voyage de M. de Breves.*

M. Savary de Breves, qui sous Henri IV avoit été ambassadeur de France à Constantinople, avoit pris dans le Levant ce goût pour les langues Orientales, y avoit étudié la langue Turque qu'il parloit, & avoit acheté un grand nombre de beaux manuscrits ; il connoissoit les efforts que le pape Paul V faisoit pour inspirer le même goût aux différentes Universités. Ce pontife suivoit à cet egard, les projets & les intentions de

Grégoire XIII, qui mourut en 1595, après avoir fondé des colléges & une imprimerie des langues Orientales, pour parvenir, conformément au décret du concile de Vienne, à la conversion des infidèles. Grégoire XIII avoit fait graver des Caractères Orientaux, & ordonné l'impression de beaucoup de livres, dont plusieurs furent publiés. La mort de ce souverain pontife ralentit le zèle que l'on avoit mis dans l'exécution de ce projet; mais Paul V, qui parvint au pontificat en 1605, le ranima : c'est ce que nous apprend Jean-Baptiste Raymond, dans la préface d'une grammaire Arabe dédiée à ce pontife & imprimée à Rome en 1610. Elle est en Arabe & en Latin, & faite par un Arabe. Le traducteur Jean-Baptiste Raymond, qui se loue beaucoup des services que lui rendit en cette occasion le cardinal du Perron auprès du pape, promet de donner ensuite des dictionnaires Arabe, Persan, Cophte, &c. Les Médicis, amateurs des sciences & des arts, avoient alors établi à Rome une imprimerie Arabe, *typographia Medicæa* où l'on imprima la grammaire dont nous venons de parler.

M. de Breves *(a)*, qui étoit à Rome auprès de Paul V, & qui outre son zèle pour les Lettres, avoit aussi des idées de conquêtes dans le Levant, comme on le voit par la relation de son ambassade à Constantinople, avoit formé le dessein d'établir en France une

---

*(a)* M. de Breves a été ambassadeur à Constantinople pendant vingt-deux ans : à son retour, Henri IV le nomma à l'ambassade de Rome où il resta jusqu'à la fin de 1614. En 1615, Louis XIII lui confia l'éducation de M. le duc d'Anjou son frère; mais en 1618 on lui ôta cette place; il conserva toujours les bonnes grâces du Roi, jusqu'à sa mort en 1627. On peut consulter la relation de ses voyages imprimée à Paris en 1628. Il existe encore des descendans de cet homme célèbre auquel les Lettres ont, ce que l'on a ignoré jusqu'à présent, de si grandes obligations.

pareille imprimerie, qui devoit contribuer à étendre le christianisme dans l'Orient, & à y faire fleurir le commerce de sa nation. Pour y parvenir, il employa les plus habiles artistes qui furent chargés de graver des Caractères Orientaux avec lesquels on pût imprimer toutes sortes de livres, n'épargnant ni soins, ni dépenses. Il crut que ceux dont on se servoit à Rome, quoique beaux, ne l'étoient pas assez, & en effet, il parvint à les surpasser, en prenant pour modèles les manuscrits qu'il avoit rassemblés. J'avois cru d'abord qu'il s'étoit servi pour graver ses poinçons, d'un nommé le Bé, célèbre graveur, ce que j'inférois d'une lettre d'Erpenius à Isaac Casaubon, dans laquelle le premier dit, en lui envoyant son petit recueil de proverbes Arabes, imprimés *Typis Raphelengianis, non Lebeanis ut futurum putabas.* Cette lettre est datée du mois de mars 1614 : le Bé avoit donc été occupé aux poinçons de M. de Breves; mais dans l'histoire du procès de Vitré qui vivoit peu de temps après, & qui a eu tous ces poinçons entre les mains, il est dit que M. de Breves les *avoit fait faire* dans le Levant. Peut-être le Bé y en ajouta-t-il quelques-uns; quoi qu'il en soit, je n'ai pas trouvé de mémoires qui me mettent en état de résoudre cette difficulté. Ce qui cependant pourroit faire croire qu'ils ont été faits dans le Levant, c'est que M. de Breves ne revint de son ambassade de Constantinople, où il étoit resté vingt-deux ans, que vers l'an 1611. Il ne demeura que quinze mois en France, & partit ensuite pour Rome, où dès l'an 1613, il fit imprimer le catéchisme du cardinal Bellarmin en Arabe. Auroit-il eu le temps en quinze mois de faire graver à Paris un si prodigieux nombre de poinçons?

*Préface de la grammaire Arabe imprimée à Paris.*

Il paroît qu'il n'y avoit point à Paris d'ouvriers en

état d'imprimer des textes Arabes, & il eſt conſtant que M. de Breves avoit avec lui à Rome ſes Caractères, avec leſquels il commença par publier en 1613 le catéchiſme du cardinal Bellarmin. En 1614, & dans le temps qu'Erpenius parloit des Caractères de le Bé, M. de Breves fit imprimer encore à Rome un pſeautier Arabe avec une traduction Latine, chez Étienne Paulin; on mit ſur le frontiſpice : *Ex typographiâ Savarianâ*, ce qui annonce que cet ouvrage eſt imprimé avec les Caractères de M. Savary de Breves. On voit auſſi ſur le même frontiſpice, les armes de France & de Navarre, & on y lit: *Munificentiâ illuſtr. & excellentiſſ. D. D. Franciſci Savary de Breves, Regis chriſtianiſſimi a conſiliis, ejuſque apud Paulum V oratoris, & S. ducis Andegavenſis, ejuſdem Regis chriſt. fratris unici, gubernatoris* (a). On ne peut donc refuſer à M. de Breves la gloire d'avoir fait publier cet ouvrage, qui parut ſous les yeux & par les ſoins de Scialac & de Sionita, l'un & l'autre maronites du mont Liban.

Le titre Arabe de ce pſeautier eſt en gros & magnifiques Caractères, ceux du corps du livre ſont plus petits, mais tous plus élégans que ceux de Rome & des Médicis. Ces deux ſortes de Caractères du pſeautier de M. de Breves, ſont abſolument ſemblables pour le travail & pour la forme, à ceux que je trouve actuellement à l'Imprimerie royale; mais cette reſſemblance ne ſuffit pas pour aſſurer que ce ſont les mêmes : continuons d'examiner ce qu'ils ſont devenus.

L'année ſuivante 1615, M. de Breves revint à Paris, où il amena avec lui Sionita & l'imprimeur Étienne Paulin, puiſque cette même année on y publia, avec

(a) On a mis la même choſe ſur le catéchiſme imprimé par les ſoins de Scialac, chez Étienne Paulin.

les mêmes Caractères, les *Articles du traité fait en l'année 1604, entre Henri le grand, roi de France & de Navarre, & sultan Amat, empereur des Turcs, par l'entremise de messire François Savary, seigneur de Breves, conseiller du Roi en ses conseils d'état & privé, lors ambassadeur pour Sa Majesté à la Porte dudit empereur.* A Paris, de l'imprimerie des langues Orientales, Arabique, Turquesque, Persique, &c. en Turc & en François, par Étienne Paulin, rue des Carmes, au collége des Lombards, 1615, petit in-4.° de 48 pages ; au frontispice les armes de France & de Navarre. Ainsi voilà les Caractères de M. de Breves transportés à Paris où l'on imprima de l'Arabe ; l'imprimeur Étienne Paulin n'y resta pas long-temps, puisqu'en 1620 nous le revoyons à Rome publier la grammaire Arabe de Martelotto, & en 1622 un dictionnaire Syriaque. Je ne crois pas qu'il y ait eu tout-à-la-fois deux Étienne Paulin, imprimant l'un à Paris & l'autre à Rome, des livres Orientaux.

Le départ de cet imprimeur n'empêcha pas qu'on ne continuât à Paris de donner des ouvrages en Caractères Arabes ; on y avoit sans doute formé des ouvriers capables de le remplacer. En 1616 Sionita & Hesronita, maronites, y firent imprimer une grammaire Arabe, chez Jérome Blageart, au collége des Lombards, avec l'annonce : *Ex typographiâ Savarianâ,* comme au pseautier de Rome. Tous ces Caractères Arabes, gros, moyens & petits, sont semblables à ceux qui sont à présent à l'Imprimerie royale. Ceux-ci sont donc ceux de M. de Breves, & il paroît qu'il les faisoit prêter à ceux des imprimeurs qui étoient en état & qui vouloient publier des textes Orientaux.

Dès l'an 1591, on avoit publié à Rome, avec les Caractères des Médicis, les quatre Évangélistes &

la traduction Latine interlinéaire, en un volume *infolio.* Les Caractères Arabes en sont beaux, cette édition fut alors regardée comme une tentative. A la fin du volume on lit: *Rem arduam & admodùm difficilem in hac typographiâ aggressi sumus, benigne lector, quippe quæ inusitata & nova est & adhuc nostris majorumque nostrorum temporibus non visa, impressionem nimirùm librorum Arabum, Syrorum, Persarum, Ægyptiorumque, &c.* Il faut avouer que cet ouvrage, pour un essai, est d'une belle exécution. L'année suivante on imprima en Arabe, dans la même imprimerie, le texte Arabe du géographe de Nubie *(a)*, & c'est cet ouvrage dont, en 1619, Sionita publia à Paris la traduction, dans laquelle il inséra quelques noms de lieux en plus petits Caractères Arabes, parce qu'il ne pouvoit les expliquer, le texte lui paroissant trop corrompu. Ces petits Caractères sont également conformes aux petits Caractères de l'Imprimerie royale. En 1622, Jean-Baptiste Duval, professeur des langues Orientales, donna un vocabulaire Latin-arabe, mais en renvoyant pour le mot Arabe au pseautier de M. de Breves: il a mis seulement en Caractères Arabes les titres des pseaumes à la fin de l'ouvrage, imprimé chez Antoine

---

*(a) Romæ ex typographiâ Medicæâ.* Il est intitulé: *De geographiâ universali hortulus cultissimus, mirè orbis regiones, provincias, insulas, urbes, earumque dimensiones & orisonta describens.* in-4.°

La traduction Latine est intitulée: *Geographia Nubiensis, id est accuratissima totius orbis in septem climata divisi descriptio, continens præsertim exactam universæ Asiæ & Africæ, rerumque in iis hactenus incognitarum explicationem, recens ex Arabico in Latinum versa: a Gabriele Sionita Syriacarum & Arabicarum litterarum professore atque interprete regio, & Joanne Hesronita earumdem regio interprete, maronitis. Parisiis ex typographiâ Hieronymi Blageart, prope collegium Rhemense,* 1619; in-4.° de 278 pages sans la table des matières. Les traducteurs y ont ajouté un morceau sur quelques villes de l'Orient, & sur les mœurs des Orientaux, en latin, *de 54 pages.*

Vitré, qui prend le titre de *Linguarum Orientalium typographus regius*. Nous verrons que dans la ſuite ce fut cet imprimeur qui ſe diſtingua le plus dans ce genre d'imprimerie. Il paroît par la préface de Duval, qu'on avoit deſſein de donner un jour un dictionnaire Arabe, mais on vouloit auparavant publier la Bible entière en différentes langues : *unde noſcant omnes*, dit Duval, *Gallos noſtros aquilas veteres, volatu ſuo, non œquaſſe modò, ſed altiùs penetraſſe.* Cette Bible eſt celle de le Jay, qui a excité par ſa beauté la jalouſie des étrangers, au point que, ſur mon exemplaire du dictionnaire de Duval, on a mis en note manuſcrite à côté : *Imo hæc editio pudor eſt Galliæ*, paroles dictées par l'aveuglement & la paſſion.

En 1625 parut le pſeautier Syriaque & Latin à l'uſage des chrétiens du Levant, imprimé chez Vitré : c'eſt le premier livre qu'on ait donné à Paris en Caractères Syriens, & ces Caractères m'ont paru encore ſemblables à ceux que je trouve à l'Imprimerie royale.

En 1628, Sionita fit imprimer un ouvrage intitulé : *Veteris philoſophi Syri de ſapientiâ divinâ, poëma enigmaticum*, in-4.° de 36 pages, le texte Syriaque avec la traduction Latine ; à Paris, dédié au Garde des Sceaux de Marillac. On projetoit dès-lors l'impreſſion d'un dictionnaire Arabe, ouvrage néceſſaire & qui manquoit, & c'eſt ce que nous apprend Duval.

M. de Breves n'eut pas la ſatisfaction de voir toute l'utilité qu'on tira de ſes beaux Caractères ; ſa mort arrivée en 1627, penſa enlever toutes les eſpérances que ſon zèle & les dépenſes qu'il avoit faites pour établir à Paris une imprimerie Orientale, donnoient lieu de concevoir. Ses héritiers les mirent en vente, & les Anglois ainſi que les Hollandois, qui en connoiſſoient le mérite, les marchandoient & étoient ſur le point

*Vie du cardinal de Richelieu, par le Clerc.*

de les acquérir; mais l'imprimeur Vitré les arrêta pour le Roi, qui desiroit de les conserver. Ces poinçons restèrent entre ses mains pendant plusieurs années, & à cette occasion on fit un nouvel établissement qui servit à combler d'éloges le cardinal de Richelieu, pendant que le nom de M. de Breves fut presque oublié. On peut voir dans l'épître dédicatoire d'un dictionnaire Arménien dont je parlerai, les louanges prodigueés au Cardinal à cet égard.

La typographie Orientale de Paris prit alors une nouvelle forme ; on jugera si elle fut plus utile aux lettres. Nous apprenons par différens priviléges imprimés dans les ouvrages qui parurent ensuite, « que Louis XIII » en 1631 a jugé nécessaire de donner le soin & » l'intendance de l'impression des breviaires & livres » d'église au cardinal de Richelieu, auquel il accorde » le droit de faire choix de tels libraires & imprimeurs » qu'il jugera capables, pendant l'espace de trente » années, à condition que lesdits libraires, au nombre » de dix-huit, imprimeront en même-temps les nou- » veaux Testamens, les catéchismes & les grammaires » ès langues Orientales, & en donneront gratuitement » certain nombre qui sera envoyé aux missionnaires » d'Orient, pour distribuer à ceux qu'ils desireroient » instruire dans la religion, à quoi lesdits libraires se » sont engagés *(a)* »; & on peut assurer qu'ils ont

*(a)* Ces libraires sont; 1.° Claude Chapellet; 2.° Michel Sonnius; 3.° Robert Fouet; 4.° Jean Sonnius; 5.° *Sébastien* Cramoisi; *6.°* Antoine Vitray ou Vitré; *7.° Sébastien* Chapellet; 8.° Claude Cramoisi; 9.° Claude Sonnius; 10.° Gabriel Cramoisi; 11.° Charles Morel; 12.° la veuve Nicolas Buon; 13.° Guillaume le Bé; 14.° Étienne Richer; 15.° Eustache Foucault; 16.° la veuve Mejat; 17.° Denys de la Noue; 18.° la veuve de Varennes. Il est singulier que ceux qui auparavant avoient imprimé de l'Arabe, ne soient point entrés dans cette société.

tenu

tenu leurs engagemens. Aujourd'hui cette manière de procéder pour l'impreſſion des livres d'Égliſe, & pour les conditions qu'on impoſoit alors, eſt changée, & la religion ainſi que les Lettres ont perdu les avantages qu'elles en tiroient. Ces avantages auroient été plus conſidérables pour les Lettres, ſi cette ſociété typographique n'eût pas été auſſi concentrée dans les livres uniquement relatifs à la religion. Les premiers qui avoient imprimé en ce genre à Paris, ne s'étoient pas bornés, comme nous l'avons vu, aux livres d'Égliſe pour les Orientaux convertis; mais il ſemble qu'après ce nouveau règlement, l'on craignit d'imprimer un livre profane, je veux dire un livre fait par un muſulman. Vattier, dans ſa préface de la traduction de l'hiſtoire des Khalifs par Elmacin, publiée à Paris en 1658, appréhende qu'on ne lui reproche d'avoir fait connoître tous ces princes muſulmans, ennemis de la religion chrétienne, & que, par cette raiſon, on ne rebute ſon livre; & il répond à ces craintes, que perſonne ne ſe fait un ſcrupule de lire l'hiſtoire des anciens empereurs Romains.

La ſociété typographique de Paris imprima quelques grammaires, des pſeautiers en langues Orientales, ouvrages utiles à ceux qui apprennent maintenant ces langues, heureux encore quand ils peuvent les trouver; mais les typographies étrangères, moins ſcrupuleuſes, ont procuré aux Savans plus de moyens de ſe perfectionner dans l'étude de ces langues qui conduit à la conoiſſance des peuples. Erpenius, ſous la protection des États de Hollande, établit une imprimerie dans ſon pays. Les Caſaubon étoient étroitement liés avec lui; Iſaac Caſaubon l'avoit encouragé de toutes ſes forces, à ſe livrer à l'étude de la langue Arabe, en lui procurant les ſecours néceſſaires, *ita ut ſupellectilem ſuam Arabicam,*

*quam ſatis habebat luculentam, ultro mihi offerret & concederet*, dit Erpenius, dans une lettre adreſſée au fils de Caſaubon, imprimée dans le recueil des proverbes Arabes, *édition de 1623.* Dans la première édition de ſa grammaire Arabe, *Leyde 1613*, il s'exprime à peu-près dans les mêmes termes : *ſtatim omnem mihi ſupellectilem ſuam Arabicam ultro communicavit ;* & Caſaubon l'exhorta à publier promptement ſa grammaire. Erpenius qui ſe loue auſſi beaucoup d'Étienne Hubert, profeſſeur en Arabe au collége royal de France, continua ſes travaux avec le plus grand ſuccès, aidé & encouragé par les ſavans François, qui ſans doute voyoient avec peine que ceux qui, en France, ſe propoſoient de donner des éditions Arabes, étoient la plupart des théologiens ; il paroît auſſi que les imprimeurs eurent trop d'influence dans ces travaux : c'eſt-là probablement ce qui engagea les Caſaubon & les autres à favoriſer d'avantage l'imprimerie d'Erpenius. Une pareille rivalité ne pouvoit qu'être nuiſible ; probablement elle n'auroit pas eu lieu, ſi, comme Erpenius, on eût donné quelques textes originaux des auteurs muſulmans. Ce ſavant Hollandois, profeſſeur lui-même en langue Arabe, publia en 1613 dans ſon imprimerie ſoutenue par les États-généraux, la grammaire Arabe qu'il avoit compoſée, bien différente de celle que Sionita fit imprimer à Paris en 1616. Celle-ci ne traite préciſément que de l'alphabet & de la lecture ; celle d'Erpenius *(a)*, la plus méthodique que l'on puiſſe faire, & à préſent encore la plus eſtimée, a été adoptée avec raiſon par tous ceux qui ont voulu ou

---

*(a)* Il en donna une nouvelle édition en 1628 : *Thomæ Erpenii rudimenta linguæ Arabicæ ; accedunt ejuſdem praxis grammatica & conſilium de ſtudio Arabico rectè inſtituendo*, in-8.° Leyde, 1628.

enſeigner ou apprendre cette langue. Il a donné en 1625 le texte Arabe avec la traduction Latine de l'hiſtorien Elmacin : c'eſt le premier de ce genre qui ait paru en Europe, & Vattier, profeſſeur au collége royal de France, le traduiſit auſſitôt en François ; Erpenius en a fait pluſieurs éditions Arabes : en 1616, il avoit publié une verſion Arabe du nouveau Teſtament ; en 1622, une ancienne verſion Arabe du Pentateuque ; en 1625, les pſeaumes en Syriaque & en Latin. Ces différens ouvrages contribuèrent à inſpirer aux ſavans de Hollande, pour les langues Orientales, un goût qui s'eſt toujours conſervé parmi eux ; & l'imprimerie d'Erpenius, après celle de Paris, l'emporta ſur toutes les autres, pour la beauté des Caractères.

Il paroît qu'en France, pluſieurs Savans ne portèrent pas un jugement avantageux de la ſociété typographique de Paris. M. Galland ſuppoſe que les ouvrages qui furent imprimés alors ne le furent point dans l'intention d'être utiles à ceux qui parmi nous apprenoient l'Arabe : « car comment, dit-il, auroient-ils pu en profiter dans le » temps qu'il n'y avoit encore ni grammaire ni diction- « naire en cette langue, dont on pût ſe ſervir utilement ! « mais, ajoute-t-il, on fit cette grande dépenſe dans « la vue de faire commerce en Levant de ces livres, « deſſein qui échoua d'abord, parce que les Mahométans « ne voulurent pas recevoir les exemplaires qu'on leur « porta. En effet, ils craignoient que dans la ſuite, on « ne leur introduisît l'Alcoran imprimé, ce qui auroit » été regardé chez eux comme la plus grande pro- « fanation qui pouvoit arriver à ce livre ». Telle eſt la réflexion de M. Galland ; cependant nous devons faire remarquer que le privilége de la ſociété portoit que les libraires donneroient aux miſſionnaires, *gratis*, un

*Préface de la Bible Orientale.*

certain nombre d'exemplaires, ce qui eſt bien éloigné de ce vil intérêt que l'on veut trouver dans cet établiſſement. Il obſerve encore que ce fut une raiſon de police qui obligea les Turcs de rejeter l'imprimerie. Nous apprenons d'ailleurs que Sélim I, empereur de Conſtantinople, renouvela en 1515 une ordonnance de ſon père Bajazeth II qui défendoit, ſous peine de la vie, de ſe ſervir de livres imprimés. Les Maures furent moins ſcrupuleux à cet égard : on prétend qu'il y a eu des imprimeries à Maroc; mais que ces peuples ſe font un point de religion de ne pas laiſſer ſortir leurs chevaux, leurs blés & leurs livres. Dans le Levant une infinité de perſonnes qui ſubſiſtent en copiant des livres, auroient été réduites à la mendicité par l'imprimerie ; on a voulu depuis l'établir, on a imprimé à Conſtantinople pluſieurs livres Turcs, mais elle a été abandonnée, & les Mahométans préfèrent toujours leurs manuſcrits à nos imprimés, quoique ceux-ci ſoient plus liſibles.

*Notes manuſcrites du ſecrétariat da la Bibliothèque du Roi.*

Quoi qu'il en ſoit, la ſociété typographique de Paris ne tarda pas à remplir ſes conditions. En 1633, elle publia un dictionnaire Arménien intitulé : *Dictionarium Armeno-latinum*, par François Rivola de Milan, *impenſis ſocietatis typographicæ librorum officii eccleſiaſtici, juſſu Regis conſtitutæ*, 1 vol. *in-4.°* de 406 pages, dédié au cardinal de Richelieu; il ſortit des preſſes d'Antoine Vitré, qui paroît s'être livré à l'impreſſion des livres Orientaux. Les poinçons de ces Caractères Arméniens ſont ſemblables à ceux de l'Imprimerie royale. On étoit alors occupé de l'impreſſion de la grande Bible polyglotte de le Jay : ce qui n'empêcha pas Vitré de publier dans la même année un autre petit ouvrage, la ſeconde édition de la grammaire Turque de du Ryer, qui avoit été vice-conſul de France en Égypte, & qui nous a

donné une traduction de l'Alcoran, imprimée en 1634. La grammaire est imprimée par ordre du cardinal de Richelieu, pour l'usage des missions, & distribuée *gratis*, à Paris, chez Vitré *(a)*. Ce même libraire imprima encore à cette époque *(b)*, le texte Arabe & la traduction Latine des conditions imposées par Mahomet aux chrétiens. Du Ryer nous apprend, dans la préface de sa grammaire, qu'on trouvoit à Paris diverses personnes qui entendoient & parloient les langues de l'Asie, de l'Afrique, & même celles de l'Amérique, tant on se livroit alors à l'étude des langues étrangères.

En 1635, Vitré publia un autre ouvrage qui contient les alphabets des langues Orientales *(c)* Hébraïque, Rabinique, Samaritaine, Syriaque, Arabe, Arménienne, Turque, avec l'alphabet Grec, & quelques exercices sur la lecture. Vitré y prend le titre d'imprimeur du Roi & du Clergé. Les Caractères Turcs dont on parle ici, sont les mêmes que ceux des Arabes, que les Turcs ont adoptés.

En 1638, la société typographique donna une nouvelle édition de la grammaire d'Erpenius; ce fut Vitré qui l'imprima. On projetoit toujours de publier un dictionnaire Arabe, ouvrage par lequel on auroit

---

*(a) Rudimenta linguæ Turcicæ, editio secunda.* Parisiis; sumptibus societatis typographicæ librorum officii ecclesiastici, jussu Regis constitutæ, *in-4.° de 96 pages.* Il y en avoit eu une première édition en 1630, chez le même Vitré.

*(b) Testamentum & pactiones initæ inter Mohammedem apostolum Dei, & christianæ fidei cultores*, in-4.° de 32 pages, 16 pour le texte, & 16 pour la traduction.

*(c) Linguarum Orientalium Hebraïcæ, Rabinicæ, Samaritanæ, Syriacæ, Græcæ, Arabicæ, Turcicæ, Armenicæ alphabeta.* Parisiis, apud Antonium Vitré, Regis & cleri Gallicani typographum, *in-4.° de 54 pages.*

dû commencer ; mais probablement il n'y avoit personne en état de le faire, & cette grande entreprise étoit réservée à Golius, successeur d'Erpenius. Son dictionnaire a été imprimé à Leyde en 1653 ; Giggeus venoit d'en donner un autre à Milan, mais celui de Golius lui a été préféré par tous les Savans. Auparavant on n'avoit publié en Europe que des vocabulaires ou des petits dictionnaires, ouvrages assez inutiles lorsqu'il s'agit d'une langue aussi riche que l'Arabe. Nous devons cependant distinguer ici un dictionnaire utile à ceux qui vont dans le Levant, & qui veulent apprendre à parler Arabe. Il a été imprimé à la Propagande, sous le titre de *Fabrica linguæ Arabicæ, cum interpretatione Latinâ & Italicâ,* en 1639, 1 vol. *in-f.°* Ce dictionnaire de la langue Arabe vulgaire commence par l'Italien.

La société typographique de Paris étoit entièrement occupée de cette grande Bible polyglotte dont nous avons déjà parlé. Nous voyons par les différens volumes, qu'en 1632, 1633 & 1635, il y en avoit déjà plusieurs d'imprimés ; & elle parut en 1645, sous le titre de *Biblia Hebraïca, Samaritana, Chaldaïca, Græca, Syriaca, Latina & Arabica,* à Paris, chez Vitré, dix volumes, grand *in-folio,* en beau papier. C'est M. le Jay qui avoit formé cette entreprise, & qui la fit exécuter à ses frais. Il avoit fait graver des Caractères ou poinçons pour le Samaritain : nous apprenons par une lettre de son fils, doyen de Vézelay, que celui-ci remit à la Bibliothèque du Roi les poinçons & les matrices du Samaritain & du Syriaque, quelques matrices d'accens Arabes, & quelques-unes de Caractères Arméniens ; mais nous reviendrons sur ce sujet dans la suite ; j'ignore s'il a fait graver les poinçons des beaux Caractères Hébreux que nous voyons dans sa Bible. C'est avec

regret que, dans l'énumération qu'il fait de tous ceux qui ont concouru à ſon entrepriſe, nous n'y apercevons pas un mot de M. de Breves, ni même ſon nom: ce ſont cependant ſes beaux poinçons qui ont donné lieu à cette typographie Orientale, & qui ont ſervi à l'impreſſion de cette Polyglotte. Le nom du cardinal de Richelieu, inſtituteur de cette ſociété, fit entièrement oublier celui de M. de Breves; mais il faut convenir que, ſans ce dernier, elle n'auroit pas eu lieu. On admire cette Bible pour l'impreſſion & la beauté des Caractères; mais elle manque de prolégomènes & de diſſertations qui étoient néceſſaires, ce qui eſt cauſe qu'elle eſt peu recherchée. C'eſt un bel ouvrage de l'art, & le ſeul de cette eſpèce que nous ayons entrepris. Celle d'Angleterre qui parut en 1657, en 6 vol. *in-folio*, beaucoup moins belle & très-inférieure à celle de Paris, eſt plus complète; on y a imprimé de plus des textes Éthiopiens & Perſans; en outre elle eſt accompagnée de longs prolégomènes; & Caſtel, en 1669, y ajouta deux volumes *in-folio* qui renferment un dictionnaire de toutes ces langues. Ce que je dis ici de la beauté de la Bible de le Jay eſt confirmé par Wolſius, dans ſa bibliothèque Rabinique. Il s'exprime en ces termes: *Eximium certè hoc eſt artis typographicæ ſpecimen & exemplum, ſi & litterarum & chartæ elegantiam ſpectes, tale omnino quod exterorum typographorum invidiam & æmulationem excitabit, & Pariſienſes ſemper ſupra illos collocabit, quibus ſine injuriâ denegari non poteſt hæc gloria quòd artem typographicam ad ſummum apicem perduxerint.*

La Polyglotte de le Jay avoit ſon mérite; la grandeur de l'entrepriſe, la beauté de ſon exécution, la réunion de tous ces textes avec leurs verſions Latines, exigeoient un accueil différent; mais elle excita contre

ſon auteur, des envieux & des jaloux; elle eut dès-lors peu de ſuccès, ce qui dérangea beaucoup les affaires & la fortune de M. le Jay, qui avoit tout ſacrifié pour cet ouvrage. Les prolégomènes que Walton a mis à la tête de ſa Polyglotte, ne ſont pas également eſtimés de tous les Savans; le dictionnaire de Caſtel qui accompagne cette Bible, eſt mal fait pour le fond, & les Caractères Orientaux ſont lourds, groſſiers & peu liés entr'eux.

Pendant que les preſſes de Paris étoient occupées de l'édition de la Bible, Golius publia en Hollande, en 1636, le texte Arabe de l'hiſtoire de Tamerlan, que Vattier, dont j'ai déjà parlé, traduiſit en François. En 1639, Louis-de-Dieu fit imprimer en Hollande une grammaire Perſane, & la vie de J. C. en Perſan & en Latin. Cette hiſtoire de J. C. eſt remplie de contes & de fables; auſſi Louis-de-Dieu a-t-il mis ſur le titre: *ſimulque multis modis contaminata;* elle a été compoſée en Portugais, par le P. Jérome-Xavier, jéſuite, par l'ordre d'Akbar, Empereur du Mogol, & traduite en Perſan par Abdel Senarim Kaſen de Lahor.

Telle étoit à cette époque l'état de la typographie, & par une ſuite naturelle, celui de la littérature Orientale. Les Savans de France qui déſiroient qu'on donnât des textes d'auteurs Orientaux, s'empreſſoient de les traduire, mais la ſociété typographique n'en faiſoit imprimer aucun; cependant elle ne fut pas inutile aux Lettres, puiſqu'elle publia des livres dont nous nous ſervons pour apprendre ces langues. On voit, par tout ce que je viens de rapporter, que la ſociété typographique avoit pour but principal, la converſion des infidèles, & que les miſſions contre leſquelles on déclame ſi fréquemment, nous ont procuré des connoiſſances utiles, que les ſimples commerçans ne cherchent point

point à acquérir. Ainſi l'établiſſement des miſſions à Rome & à Paris, établiſſement qui a été adopté par quelques autres nations de l'Europe, eſt devenu l'origine & la ſource de toute notre littérature Orientale. Paſſons maintenant à la ſeconde époque, ſous le règne de Louis XIV.

## *Seconde époque.*

J'ai dit que les Caractères Orientaux de l'Imprimerie royale, étoient les mêmes que ceux qui ont été faits par M. de Breves; leur forme, la manière dont ils ſont coupés & gravés me l'ont perſuadé; mais ce n'eſt qu'une conjecture, & il faut des preuves plus ſolides, des faits qui nous démontrent que les Caractères de M. de Breves, après avoir éprouvé différentes révolutions qui ont penſé les mettre entre les mains des Anglois, ont paſſé dans cette imprimerie par l'acquiſition qui en a été faite pour le Roi; c'eſt ce que je vais établir d'après des pièces authentiques que j'ai conſultées; telles ſont celles que M. de Farcy, garde du dépôt de la maiſon du Roi, m'a communiquées. Ce dépôt précieux, tenu avec le plus grand ſoin & dans le meilleur ordre, eſt une ſource dans laquelle un homme de Lettres, qui s'occuperoit de notre hiſtoire littéraire, & de celle de l'Imprimerie royale en particulier, trouveroit une foule d'anecdotes, de faits peu connus, & des détails intéreſſans, qui ſont autant de preuves de la protection que nos Rois n'ont ceſſé d'accorder aux ſciences. J'ai puiſé encore dans le ſecrétariat de la Bibliothèque du Roi, qui renferme différentes pièces de toute eſpèce très-curieuſes, concernant l'Imprimerie royale. Enfin, le Directeur, en

me remettant tous les poinçons des Caractères Orientaux, m'a confié auſſi quelques mémoires relatifs à ce ſujet ; ces mémoires étoient des copies de quelques-uns de ceux qui ſont à la Bibliothèque du Roi, que j'avois déjà conſultés.

C'eſt d'après toutes ces pièces originales, & d'après différens ouvrages imprimés, que je vais donner une courte hiſtoire du ſort de ces poinçons regardés univerſellement comme un chef-d'œuvre. Ces recherches qui nous apprendront l'exiſtence actuelle de tous ces Caractères, ſerviront encore à rétablir la mémoire d'un des plus célèbres imprimeurs de France, Antoine Vitré, qui publia cette belle Bible de le Jay. Écoutons l'auteur de l'hiſtoire de l'imprimerie & de la librairie : *La grande réputation qu'il s'étoit acquiſe dans l'impreſſion, a été flétrie par la malice qu'il a eue de faire fondre en ſa préſence les Caractères Orientaux qui avoient ſervi à l'impreſſion de cette Bible, pour ôter par-là le moyen d'imprimer à Paris aucun livre en ces langues après ſa mort ; ce qui eſt une perte irréparable pour l'art de l'imprimerie.* Chevillier va encore plus loin : *On dit, & un libraire de Paris l'a écrit, qu'un jour Vitré fit fondre & détruire en ſa préſence, tous les poinçons, les matrices & les Caractères qu'il avoit de ces langues. Ce fut une grande perte pour l'Univerſité . . . . . On peut dire auſſi que ce ne fut pas une moindre perte pour la gloire & la réputation de l'imprimerie de Paris.*

*La Caille, liv. II, page 241.*

*Origine de l'imprimerie, p. 300.*

Après de telles aſſertions, tous les Savans de l'Europe ont cru & croient encore que ces Caractères, poinçons & matrices, n'exiſtent plus. Suivons-en l'hiſtoire, & nous allons les voir reparoître à l'Imprimerie royale : ainſi Vitré n'a détruit ni les poinçons ni les matrices avec leſquelles on peut fondre tous

les Caractères dont on a besoin ; & je m'empresse de lui rendre cette justice, après un siècle de reproches mal fondés.

En 1627, ces Caractères, après la mort de M. de Breves à qui ils appartenoient, & qui par zèle pour la religion & pour les Lettres, les communiquoit aux différens imprimeurs qui vouloient publier des livres Orientaux, ces Caractères, dis-je, ou plutôt ces poinçons avec leurs matrices, furent sur le point d'être vendus aux étrangers ; mais le Clergé, dans le dessein de les conserver à la Nation & à la religion, s'y opposa, & le roi Louis XIII, qui desiroit de les acquérir, chargea son imprimeur Vitré, de s'en déclarer adjudicataire, ce qui fut exécuté. Cette commission dont Vitré s'acquitta avec d'autant plus de zèle, qu'il projetoit de grandes entreprises dans ce genre de typographie, lui occasionna dans la suite de longs procès qu'il eut à soutenir contre les héritiers de M. de Breves, qui, faute de payement, redemandoient les Caractères. C'est ce que Vitré nous apprend lui même, dans un mémoire imprimé, qui a pour titre : *Histoire (a) du procès qu'on renouvelle de temps en temps à Vitré, à cause de l'achat que le Roi*

---

(a) Ce mémoire *in-4.° de 28 pages*, est imprimé sans nom de lieu, d'auteur, & sans date ; il est de Vitré lui-même, qui l'a fait pour sa justification ; ce qui est prouvé par le mémoire, *page 19*, où il est dit que Vitré *laissa* à M. Hébert, son rapporteur au Parlement, *les deux premières feuilles de cette histoire, parce qu'il n'y avoit encore que cela d'imprimé.* Les pièces qui y sont rapportées finissent en 1654, avant que le Clergé s'occupât de cette affaire. Je dois la connoissance de ce mémoire, qui devient ici une pièce très-importante, à M. Pastoret conseiller à la cour des Aides, & associé de l'Académie, qui l'a trouvé dans sa bibliothèque, parmi une foule de factums, & qui s'est empressé de me le donner. Après en avoir fait usage, j'ai cru devoir le remettre au dépôt de la maison du Roi, pour y être conservé avec les autres pièces concernant l'Imprimerie royale.

*l'a obligé de faire, des poinçons, des matrices & des manuſcrits Turcs, Arabes & Perſans, que feu M. de Breves avoit apportés de Levant, pendant ſon ambaſſade à Conſtantinople ; avec les pièces juſtificatives de l'état où il eſt encore à préſent.* On lit dans ce mémoire, que le Roi commanda à Vitré, « d'avoir ſoin que des choſes » uniques, ſi belles & ſi admirables, ne fuſſent pas » vendues à des étrangers qui les emportaſſent hors » de France, tant parce qu'ils en pourroient faire » beaucoup de mal à la religion, qu'à cauſe que c'eſt un des beaux ornemens de ſon royaume ». Ces expreſſions prouvent combien on eſtimoit alors tout ce qui pouvoit conduire à des connoiſſances précieuſes & ſolides. Peu de jours après, le cardinal de Richelieu ordonna encore à Vitré, de la part du Roi, de les acquérir, à quelque prix que ce fût, mais de ne pas dire que c'étoit pour le Roi. Vitré obéit, & s'en rendit adjudicataire en ſon nom, pour le prix de quatre mille trois cents livres, ſomme beaucoup au-deſſous de leur valeur, c'étoit les avoir pour rien : M. des Noyers en avoit offert pour le Roi, long-temps auparavant, vingt-ſept mille livres, & ne les avoit pas obtenus. Le Roi vouloit qu'on les dépoſât à la Chambre des Comptes, avec les poinçons de François I.er, dépôt où l'on conſervoit les choſes précieuſes, mais de façon qu'elles tomboient, pour ainſi dire, dans l'oubli, parce qu'on les perdoit de vue, à cauſe des formalités embarraſſantes qu'il falloit obſerver pour les avoir en communication. C'eſt le ſort que les poinçons de Garamont, faits ſous François I.er éprouvèrent.

Les poinçons de M. de Breves, qui, ſans être placés dans ce dépôt, ont éprouvé à peu-près le même ſort, mais avec plus de riſque, & qu'on a

cru long-temps perdus, ces poincons, dis-je, confiftoient, fuivant l'état que l'on trouve dans le mémoire que je cite,

| | | |
|---|---|---|
| en 324 | poinçons | de gros Arabe, |
| 445 | ....... | de moyen Arabe, |
| 255 | ....... | de petit Arabe, |
| 353 | ....... | de Perfan, gros & petit, |
| 161 | ....... | de Syriaque, |
| 68 | ....... | de voyelles pour l'Arabe, le Perfan & le Turc. |
| 1606 | | |

Mais je crois qu'il y a quelques fautes dans ces chiffres, puifque cet état n'eft pas conforme à ce qui eft dit au commencement du mémoire, *que les poinçons avec les matrices toutes frappées, font au nombre de plus de deux mille chacun, &c.* Préfentement ces poinçons montent, avec une douzaine qui ont été gravés depuis, & avec quarante-fept Arméniens que Vitré y a ajoutés, à dix-neuf cents vingt, nombre qui s'accorde davantage avec le récit de Vitré.

Dans l'adjudication de ces Caractères, on comprenoit un nombre confidérable de manufcrits Orientaux achetés dans le Levant, par M. de Breves : c'eft une collection précieufe qui, jointe aux poinçons qu'il a fait graver, prouve fon goût & fon zèle pour les fciences ; mais tous ces tréfors littéraires, dont il fe plaifoit d'enrichir fa patrie, reftèrent long-temps dans un profond oubli. Quoi qu'il en foit, le Roi fit expédier une ordonnance de fix mille livres *(a)* ; fon intention,

*(a)* Thréforier de mon efpargne, payez comptant à Antoine Vitré, mon imprimeur ès langues Orientales, la fomme de fix mille livres tournois, que j'ai ordonnée eftre mife en fes mains, pour être par lui employée au payement des poinçons & des matrices des Caractères

toujours dirigée vers le progrès des Lettres, étoit que le ſurplus des quatre mille trois cents livres fût employé à faire graver des poinçons, & frapper des matrices des langues Éthiopienne & Arménienne, qu'il vouloit qu'on y ajoutât, *pour faire que Sa Majeſté eût en ſa poſſeſſion les Caractères de tous les peuples de la terre.* Mais pour remplir cette louable intention du Roi, il en faudroit beaucoup d'autres à préſent; il eſt vrai qu'avec les Caractères Arabes, Perſans, Syriens & Arméniens, on avoit ceux de preſque tous les peuples de l'Aſie ſavante, & qu'en Afrique, il n'y a que les Éthiopiens dont on connoiſſe des livres. Nous n'avions pas encore aſſez de liaiſons avec les peuples du midi & de l'extrémité orientale de l'Aſie, pour rechercher leurs différentes langues & leurs Caractères, comme on a fait depuis en diverſes contrées de l'Europe. Ainſi ſous Louis XIII, c'étoit avoir, à peu-près, les Caractères de tous les peuples Orientaux que l'on connoiſſoit, qui ont cultivé les ſciences.

D'après cet expoſé, les Caractères Arméniens que nous avons actuellement à l'Imprimerie royale, ſont de Louis XIII, & non pas de M. de Breves, comme

---

de gros, moyen & petit Arabe, Syriaque, Perſans, Arméniens & Éthiopiens, avec les livres manuſcripts en Arabe, Turc, Perſan & Syriaque, qu'il a achetés par mon exprès commandement, en la vente qui s'eſt ci-devant faite des meubles du feu ſieur de Breves; en ce compris quelques autres Caractères & livres Arméniens, qui ont été par lui achetés de quelques particuliers, ſelon que le tout eſt contenu en l'inventaire ci-attaché: leſquels poinçons & matrices ſeront mis en ma chambre des Comptes, pour y être gardés avec les Caractères Grecs qui y ſont déſia; & quant aux livres manuſcripts, ils ſeront mis en ma bibliothèque. Laquelle ſomme de ſix mille livres ſera employée au premier acquit de comptant qui ſera expédié à votre deſcharge. Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 6.$^{me}$ jour de may 1632. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, DE LOMENIE.

on paroît l'avoir cru dans la ſuite. Vitré fit auſſitôt un marché avec Jacques de Sanlecque, graveur & fondeur de lettres, pour entreprendre la gravure de ces nouveaux poinçons, en commençant par les Arméniens; mais les Éthiopiens ne furent pas exécutés, à cauſe des embarras qui ſurvinrent pour le payement de l'ordonnance. Sanlecque remit à Vitré les poinçons & les matrices de l'Arménien, & en demanda le payement: alors Vitré qui n'avoit pas touché l'ordonnance, pour éviter un procès, fut obligé de faire des engagemens à termes, qu'il paya de ſon argent. Il n'étoit pas encore rembourſé à la fin de 1633, année dans laquelle il publia le dictionnaire Arménien, avec ces Caractères: comme ils ont été gravés par ordre du Roi, il n'y eſt fait aucune mention de M. de Breves; mais on y fait les plus grands éloges du Roi & du cardinal de Richelieu, à qui cet ouvrage eſt dédié.

D'un autre côté, les héritiers de M. de Breves pourſuivoient Vitré pour le payement des poinçons, matrices & manuſcrits dont il s'étoit rendu adjudicataire; mais ayant préſenté une requête *(a)*, il obtint

---

*(a)* SIRE, Antoine Vitré, voſtre imprimeur aux langues Orientales, vous remonſtre très-humblement que monſeigneur le cardinal duc de Richelieu ayant été averti que les poinçons & les matrices Arabes, Syriaques & Perſanes, que le feu ſieur de Breves, autrefois ambaſſadeur en Levant pour votre Majeſté, avoit fait faire pour l'honneur de la France, & advancement de la religion, avec les manuſcripts qu'il avoit apportés, étant preſts d'eſtre enlevés par les huguenots eſtrangers qui s'en vouloient ſervir, pour jeter en la langue de ces peuples, des Bibles & autres livres concernant la foi, & introduire par ce moyen, en ces pays, auſſitôt que le chriſtianiſme, la religion de Calvin, que V. M. a extirpée en ſes eſtats, avec tant de veilles & de ſoins, par les conſeils du meſme ſeigneur Cardinal, qui avoit commandé de la part de V. M. audit Vitré, imprimeur, à cauſe qu'il l'eſt de V. M. en ſes langues, de s'en rendre adjudicataire en

un arrêt du Conseil (du 20 juin 1633), par lequel il étoit défendu de l'inquiéter : les malheurs des temps suspendoient ces payemens. Vitré se plaint d'avoir, dans cette occasion, été obligé de payer les frais même de l'arrêt, comme si c'eût été une affaire qui lui fût particulière. Alors les héritiers de M. de Breves le laissèrent long-temps sans lui rien demander.

Il avoit entre ses mains les poinçons & les matrices ; mais les manuscrits étoient restés dans celles de Sionita, qui étoit alors renfermé à Vincennes. Sionita, Syrien de naissance, & amené en France par M. de Breves, qui l'avoit connu à Rome, étoit professeur au collége

---

son nom, avec défenses à lui de dire que ce fust pour vostredite Majesté, à cause du prix excessif que l'on en avoit désia demandé autresfois ; que V. M. avoit eu le mesme dessein d'empescher qu'ils sortissent de vostre royaume ; ce que ledit Vitré a exécuté avec toute la vigilence & fidélité possible, sans aucun intérest particulier, que d'avoir l'honneur d'aider à un si grand dessein. Néanmoins depuis ce temps, il n'a pu avoir de quoi payer, encore qu'il soit poursuivi rigoureusement par le sieur l'Escuyer, maistre en la chambre de vos Comptes, qui l'a fait condamner par corps en son nom, aux requestes du Palais, & maintenant le poursuit sur l'appel au Parlement ; & a fait distribuer le procès en la chambre où monsieur le président Sanguin, tuteur des enfans dudit sieur de Breves, est président, & entre les mains de monsieur Neuclet, parent proche dudit sieur l'Escuyer. Ce considéré, Sire, & qu'il apparoist à V. M. de l'inventaire des poinçons, matrices & livres, ledit Vitré vous supplie très-humblement vouloir ordonner un comptant sur l'ordonnance que vous avez désia commandé lui estre expédiée ; ou si les affaires de V. M. à présent, ne permettent pas de faire une acquisition si glorieuse pour vostre nom, si utile à vos sujets, & si avantageuse pour la religion chrestienne, de laquelle vostredite Majesté est premier fils, faire au moins descharger ledit Vitré des poursuites dudit achapt, & condamner les héritiers dudit sieur de Breves de les reprendre, veu mesmes qu'ils sont en beaucoup meilleur estat qu'ils n'estoient, ledit Vitré ayant travaillé plus de six mois à les mettre en ordre ; avec défenses ausdits sieurs de Breves, l'Escuyer & tous autres, de le poursuivre ; & le suppliant continuera ses prières pour la prospérité & santé de Vostre Majesté. *Signé* Antoine Vitré.

royal,

royal, en langue Arabe, & travailloit ſur les textes que l'on devoit imprimer dans la Polyglotte de le Jai. Mais « c'étoit, dit-on, un eſprit lent & pareſ-ſeux, qui aimoit plus le repos de la vie que l'hon- « neur, & la bonne chère que le travail : il ſe « brouilla avec M. le Jay, & eut de vives diſputes « avec Ecchellenſis & quelques autres »; ce qui obligea M. le Jay d'en porter des plaintes au Conſeil du Roi, & ce fut à cette occaſion qu'il fut renfermé à Vincennes. Le cardinal de Richelieu, qui vouloit avoir les manuſcrits, fit expédier un ordre à Vitré pour les retirer. Alors nouvelles procédures de la part de Vitré; requête préſentée au lieutenant civil, ordonnance de ce magiſtrat (le 27 de janvier 1640); deſcente de Gens de juſtice chez Sionita, & ouverture des portes par un ſerrurier, en préſence de témoins. On trouva cent dix manuſcrits Orientaux, que le commiſſaire Boiſſy parapha & remit à Vitré qui étoit préſent, & qui les fit emporter; il fut chargé de tous les frais de cette ſaiſie, & les paya. Quelques jours après, il reçut l'ordre de les faire porter au palais Cardinal, où M. l'archevêque de Reims, alors évêque de Chartres, les reçut. On les fit relier aux armes du cardinal, on les dépoſa dans ſa bibliothèque, & le Roi fit expédier un arrêt du Conſeil (daté du 29 mars 1642,) pour la décharge de Vitré. J'ai marqué les deux circonſtances de la paraphe du commiſſaire & de la reliure aux armes du cardinal, afin qu'on puiſſe les reconnoître; d'ailleurs, Vitré en a donné le catalogue à la fin de ſon mémoire.

*Hiſt. du Collége royal, tom. III, p. 278.*

Ces manuſcrits raſſemblés avec tant de ſoin par M. de Breves, éprouvèrent, comme on le voit, un ſort auſſi fâcheux que les Caractères qu'il avoit fait graver; ainſi

déposés dans la bibliothèque du cardinal, ils y restèrent. On ne les regardoit pas cependant alors comme appartenant au cardinal, puisque dans la suite, M. le Chancelier chargea Vitré de les redemander à madame la duchesse d'Aiguillon ; ils n'avoient donc été que déposés par ordre du Roi dans cette bibliothèque. M. Anisson possède l'inventaire original, fait dans le temps, de cette même bibliothèque, en 1643 & 1644, en deux gros volumes *in-folio ;* il m'a fait le plaisir de me le communiquer, & dans le tome I, je les ai retrouvés, depuis le *n.° 2542*, jusqu'au *n.° 2652 ;* & quoique ce catalogue soit en Latin, & d'une manière abrégée, on y reconnoît facilement tous les articles indiqués en François, dans le catalogue que Vitré nous a conservé, & sans lequel nous n'aurions pas la plus légère connoissance de ce dépôt. En effet, dans l'inventaire dont je viens de parler, il n'y a aucune note qui indique d'où ils viennent, & ils sont entièrement confondus avec les autres livres du cardinal. Depuis, on n'a jamais entendu parler de ces manuscrits qui, contre l'intention de M. de Breves, n'ont été d'aucune utilité aux savans auxquels il les communiquoit, & pour lesquels il les avoit acquis, & ils sont restés dans l'oubli le plus profond, dans la bibliothèque de Sorbonne, où celle du cardinal de Richelieu a passé.

On regrettera toujours que ces manuscrits ayent été ainsi enlevés au Roi, qui les avoit achetés ; ils devoient naturellement être portés à la Bibliothèque royale, puisqu'ils appartenoient au Roi; c'est ce qu'on n'a pas fait, quoique M. le Chancelier, après la mort du cardinal, les réclamât ; on ne les regardoit donc pas alors comme faisant partie de la succession du cardinal. Si ces manuscrits étoient en Hébreu, & s'ils

concernoient l'Écriture ſainte, ils pouvoient convenir au lieu où ils ſont dépoſés, mais des manuſcrits Turcs, Arabes & Perſans, qui n'ont aucun rapport à la religion, & qui par cette raiſon ſont reſtés juſqu'à préſent inconnus, devoient être placés dans la Bibliothèque du Roi, où les Savans peuvent les conſulter. Occupé de la recherche de tous les poinçons que M. de Breves a fait graver, j'ai cru ne pas devoir négliger cette découverte de manuſcrits qu'il a apportés du Levant dans ſa patrie; c'eſt un nouveau motif de notre reconnoiſſance en faveur d'un homme dont les ſervices en ce genre ont été totalement oubliés.

Après la mort du cardinal de Richelieu, les héritiers de M. de Breves renouvelèrent, en 1644, leurs inſtances pour le payement des poinçons, matrices & manuſcrits: arrêt du Conſeil (daté du dernier mars 1645) qui, faiſant droit ſur ladite inſtance, renvoie les parties au parlement de Paris, & condamne Vitré aux dépens; jugement bien extraordinaire, dans une affaire qui n'intéreſſoit pas directement Vitré, puiſqu'il n'agiſſoit que pour le Roi, & par ſes ordres, & qu'il demandoit qu'il lui fût permis de rendre ces poinçons aux héritiers, de qui les Hollandois les acheteroient ſi on ne vouloit pas les payer. Mais en 1647, le procès eſt évoqué au Conſeil, avec défenſe de pourſuivre au Parlement. En 1654, nouveau procès au Parlement; autre arrêt qui évoque encore l'affaire au Conſeil; madame la ducheſſe d'Aiguillon eſt aſſignée pour les manuſcrits dépoſés dans la bibliothèque du cardinal ſon oncle, dont elle étoit héritière.

Vitré, après avoir montré, par toutes les pièces authentiques qu'il rapporte, combien, au lieu d'une récompenſe qu'il méritoit, il a eu de peine & fait

de dépenses qui l'ont empêché de travailler, finit par supplier le Conseil de vouloir bien le tirer de la peine où il est depuis plus de vingt ans, pour savoir seulement s'il plaidera au Conseil ou ailleurs. Il représente que la *postérité sera étonnée de ce qu'on n'a pas assez considéré une chose qui est si rare & si précieuse, qu'il n'y en a pas encore autant en nulle part du monde ;* il veut parler de tous les Caractères Orientaux, & il ajoute que *les beaux manuscrits de M. de Breves, pourroient tenir leur place dans la Bibliothèque de Sa Majesté*, au cas que le Conseil trouve que madame la duchesse d'Aiguillon les doive rendre quand il jugera l'affaire au fond *(a)*. Cette longue chaîne de procès qui accabloit Vitré, étoit dans cet état, lorsqu'en 1656, le Clergé crut devoir venir à son secours.

*Mém. du Clergé, année 1656.*

« M. l'évêque de Montpellier a représenté à la
» compagnie que, par les délibérations des 4 & 6
» octobre dernier, elle avoit jugé qu'il n'étoit pas rai-
» sonnable que le sieur Vitré demeurât davantage dans
» les peines où il est, après le service qu'il a rendu à
» l'Église, en empêchant que les poinçons & matrices des
» langues Orientales n'ayent été vendus aux huguenots
» d'Angleterre ou de Hollande, qui les avoient mar-
» chandés ; qu'il seroit nécessaire de pourvoir à sa
» décharge & à la sûreté desdits Caractères, ledit sieur
» Vitré les ayant fait porter dans les archives du Clergé,
» attendant que M.[rs] les agens ayent vu M.[rs] de la
» Chambre des Comptes, pour les prier de vouloir ser-
» rer dans leur chambre, les poinçons de ces langues,

---

*(a)* On trouvera à la fin de cet essai, le catalogue de ces manuscrits qui est imprimé dans le mémoire de Vitré.

avec ceux des Caractères Grecs qui y ſont conſervés «
avec tant de ſoin, depuis que le roi François I.er les «
y eut fait dépoſer : ſurquoi l'Aſſemblée ayant reconnu «
l'avantage que l'Égliſe en pouvoit recevoir, & le mal «
que ceux de la pretendue religion auroient pu cauſer, «
s'ils avoient eu en leur poſſeſſion leſdits poinçons & «
matrices, & deſirant empêcher qu'ils ne les puiſſent «
avoir à l'avenir pour s'en ſervir & en tirer avantage, «
comme auſſi de pourvoir au rembourſement dudit «
ſieur Vitré, tant pour l'achat deſdits poinçons, que «
des frais qu'il a faits pour raiſon de ce, ne pouvant «
faire une choſe plus digne du Clergé & plus utile à «
l'Égliſe, a ordonné qu'il ſera payé par le ſieur de «
Manevilette, audit ſieur Vitré, la ſomme de ſix mille «
livres pour ſon rembourſement & dédommagement, «
attendu qu'il a remis leſdits poinçons & matrices des «
Caractères des langues Orientales, dans les archives «
du Clergé, qui y demeureront juſqu'à ce qu'il ait été «
aviſé du lieu où ils pourront être mis, pour être «
conſervés avec plus grande ſûreté, comme les poin- «
çons des Caractères Grecs qui ont été dépoſés en la «
Chambre des Comptes, dès le temps du roi Fran- «
çois I.er; pourvu cependant que M.rs les Agens puſſent «
prêter leſdites matrices, ſous bons récépiſſés, aux impri- «
meurs & autres qui feront travailler à quelques ouvrages «
en ces langues, pour s'en ſervir, à conditon de mettre «
au frontiſpice des livres qui en ſeront imprimés, ces «
mots : *Typis Cleri Gallicani.* «

M. l'Évêque de Montpellier a rapporté qu'il avoit «
trouvé le ſieur Vitré chez M. le Chancelier, où il «
étoit allé, pour le remercier de ce qu'il avoit rebuté «
un arrêt qu'on avoit mis à la ſignature, avec beaucoup «
d'autres, ſur le ſujet des poinçons & matrices des «

„ Caractères Arabes , Turcs , Syriaques , Persans ,
„ Arméniens, que ledit sieur Vitré avoit achetés, avec
„ cent dix manuscrits aux langues de ces peuples, par
„ l'ordre du Roi par écrit , à l'inventaire de feu
„ M. de Breves : quoique M. le Chancelier eût dit en
„ plein Conseil, plusieurs fois, qu'il étoit raisonnable de
„ décharger ledit sieur Vitré, & qu'il vouloit payer
„ lesdits poinçons & matrices, pour le service du Public,
„ en lui mettant entre les mains les manuscrits qui
„ avoient été mis dans la bibliothèque de feu M. le
„ cardinal de Richelieu, aussi par le commandement
„ du Roi, & que mondit sieur le Chancelier avoit dit
„ en sa présence, audit sieur Vitré, qu'il vît madame la
„ duchesse d'Aiguillon de sa part, pour lui redemander
„ lesdits manuscrits, qu'il bailleroit l'argent pour payer le
„ tout, & qu'il donneroit les poinçons & les matrices
„ au Roi *(a)*.

„ Que c'étoit une générosité de M. le Chancelier,
„ pour laquelle il méritoit que l'Assemblée lui fît faire un
„ remerciement particulier, attendu que ces Caractères-là
„ étoient uniques, qu'il étoit impossible d'en pouvoir faire
„ encore autant, & que si les hérétiques les avoient eus,
„ comme il falloit avouer qu'ils les auroient entre les
„ mains, sans la vigilance, le zèle & le soing que le sieur

---

*(a)* Dans le catalogue de la Bibliothèque du Roi, *tome I, page xxvij*, il est dit que Louis XIII avoit, à la vérité, fait acheter des héritiers de M. de Breves, plus de cent dix beaux manuscrits Syriaques, Arabes, Turcs & Persans; qu'Antoine Vitré avoit été chargé de cette commission, qu'il se rendit adjudicataire de ces livres, aussi bien que des Caractères Syriaques, Arabes & Persans, avec les matrices toutes frappées, que le même M. de Breves avoit fait faire au Levant. Mais nous savons, ajoute-t-on, que ces manuscrits furent remis dans la bibliothèque du cardinal de Richelieu, comme le fut aussi la bibliothèque publique de la Rochelle, après la prise de cette ville.

Vitré avoit apporté pour l'empêcher, ils en auroient « imprimé des Bibles falſifiées, comme ils avoient déjà « commencé de faire du temps du patriarche Cyrille; « qu'ils auroient encore fait imprimer d'autres livres héré- « tiques, pour les jeter dans tout l'Orient, pour gaſter « & corrompre tous les chreſtiens de l'égliſe Grecque, « & les pauvres Turcs, Arabes & Perſans, qui ſe conver- « tiſſent au chriſtianiſme, par les ſoins des miſſionnaires « qui vont en ce pays-là de tous les endroits de l'Eu- « rope, pour la converſion de ces peuples. «

Mondit ſeigneur de Montpellier a adjouté ſur ce « ſujet, qu'il avoit veu un nouveau Teſtament imprimé « en Grec littéral & en Grec vulgaire à deux colonnes, « tout corrompu & falſifié, que les hérétiques avoient « fait imprimer, & dont ils avoient envoyé toute l'im- « preſſion au Levant, avec expreſſes défenſes à l'impri- « meur d'en débiter dans l'Occident; qu'il étoit aiſé de « juger par-là du mal qu'ils euſſent fait à l'Égliſe, ſi ledit « ſieur Vitré n'eût empêché que ces Caractères-là, « qui ſont les Caractères de toutes les langues des « peuples d'Orient, fuſſent tombés entre leurs mains; « au lieu qu'on en peut maintenant imprimer des ortho- « doxes, comme on avoit commencé de le faire pendant « le règne de Louis XIII, de glorieuſe mémoire, par « les conſeils du cardinal de Richelieu. «

Surquoy l'aſſemblée a prié mondit ſeigneur de « Montpellier, de remercier M. le Chancelier, & de le « prier de continuer ſa bonne volonté, & de lui témoi- « gner que la Compagnie croit qu'il ſeroit difficile de « rendre un meilleur ſervice à l'Égliſe. «

Pluſieurs de Meſſeigneurs ayant témoigné au ſieur « Vitré, qu'ils ſeroient bien-aiſes de voir les poinçons & « les matrices, dont M. de Montpellier avoit parlé ſi «

» avantageuſement, il les a fait apporter & mettre ſur
» le bureau ; & ce beau travail ayant été admiré de toute
» l'aſſemblée, il a été unanimement réſolu qu'il falloit
» avoir ſoin que les poinçons fuſſent mis dans la Chambre
» des Comptes, pour y être conſervés avec les poinçons
» Grecs de Garamont, qui y furent dépoſés dès le
» temps de François I.er ; & quant aux matrices, qu'elles
» ſoient miſes dans la Bibliothèque du Roi, où les
» imprimeurs les prendront ſur leurs récépiſſés, à meſure
» qu'ils en auront affaire, pour empêcher qu'elles ſoient
» perdues ou portées à Genève ou en Angleterre,
» comme on y avoit déjà emporté autrefois une partie
» des matrices Grecques, pour leſquelles dégager, le
» Clergé donna trois mille livres ; & ſur ce que le ſieur
» Vitré a repréſenté qu'il lui ſera impoſſible de retirer
» jamais les manuſcrits des mains de madame la ducheſſe
» d'Aiguillon, pour les faire porter chez M. le Chan-
» celier, ce qui empêchera qu'il ne ſoit déchargé,
» s'il étoit obligé de les ravoir, l'Aſſemblée a prié
» meſſeigneurs de Toulouſe & de Vence, de ſe joindre
» à M. de Montpellier, pour ſavoir ſa dernière volonté,
» avant que de pourvoir à la décharge dudit ſieur
» Vitré, n'étant pas juſte qu'il demeure davantage
» en la peine où il a été depuis ſi long-temps, après le
» ſervice qu'il a rendu à l'Égliſe & au Roi, en vertu du
» commandement exprès de Sa Majeſté, de vive voix
» & par écrit, qui a été veu par meſſeigneurs les com-
» miſſaires ».

Telles ſont les difficultés qui s'élevèrent avec le temps, au ſujet de l'acquiſition de ces Caractères, malgré le zèle & l'empreſſement que le Clergé apportoit pour les conſerver. Les démarches de Vitré, pour les manuſcrits de M. de Breves, qui avoient été placés dans

dans la bibliothèque du cardinal de Richelieu, n'eurent aucun ſuccès, comme on l'a vu précédemment. Quant aux poinçons Arabes, Syriens, Arméniens, ils ne furent pas dépoſés à la Chambre des Comptes, comme l'avoient été les poinçons des Caractères Grecs de Garamont & comme c'étoit l'intention du Clergé; Vitré continua de les garder probablement juſqu'à ſa mort, arrivée en 1674; ils paſsèrent alors entre les mains de M. Thevenot, à la Bibliothèque du Roi; mais lorſque Louis XIV, en 1690, eut donné une nouvelle forme à l'Imprimerie royale placée au Louvre, on ſongea à y dépoſer tous ces poinçons avec leurs matrices.

*Dépôt de la maiſon du Roi.*

*Secrétariat de la Bibliothèque du Roi.*

En 1691, M.rs Thevenot & Clément, gardes de la Bibliothèque du Roi, eurent donc ordre de remettre à l'Imprimerie royale, « les poinçons des lettres Orientales qui ſont dans la Bibliothèque. Ces « poinçons ont ſervi à faire les matrices de l'édition « de la Bible de le Jay, & ſeront néceſſaires à l'édition « du livre du P. Thomaſſin (le Gloſſaire), que le « Roi a permis d'imprimer; c'eſt un meuble d'Im- « primerie royale pour mettre avec les autres *(a)* ». L'année ſuivante 1692, tous ces poinçons & leurs matrices furent remis à l'Imprimerie royale où ils ſont reſtés depuis : on conçoit aiſément que le laps de temps & les différentes mains par leſquelles ils ont paſſé, ont pu y cauſer de la confuſion.

Outre ces Caractères Arabes & Perſans, on voit par le procès-verbal du Clergé, qu'il y avoit encore des poinçons d'autres Caractères que Vitré avoit

*(a)* Ce mémoire eſt joint à une lettre de M. de Pontchartrain à M. l'Archevêque de Reims, du 13 novembre 1691.

achetés à la ſucceſſion de M. de Breves, c'eſt-à-dire, des Syriens & des Arméniens ; ces derniers cependant avoient été gravés par ordre du Roi, mais depuis on les a toujours réunis à ceux de M. de Breves, quoiqu'ils n'en ſoient point. Je ne ſais ſi M. le Jay a fait graver les poinçons du bel Hébreu que l'on voit dans ſa Bible, je n'en trouve aucune mention ; d'ailleurs, depuis long-temps on imprimoit à Paris de l'Hébreu en beaux Caractères, & Vitré, qui étoit ſi curieux, pouvoit en avoir à lui de cette eſpèce. Quant aux poinçons Samaritains, avec leurs matrices, ils ont été faits par l'ordre de M. le Jay, pour l'impreſſion de ſa Bible, ouvrage qui lui a attiré beaucoup de jaloux. Nous apprenons du fils de M. le Jay, le ſort de ces poinçons : « Ayant toujours eu la » volonté, dit-il, de donner à la Bibliothèque royale, » les poinçons & matrices qui ſont reſtés après l'im- » preſſion de la Bible de feu mon père, comme le fait » parfaitement M. Clément, à préſent bibliothécaire, » ce que je ne fis pas alors, par la mauvaiſe diſpoſition » contre moi de M. Thevenot ſon prédéceſſeur, & » ce que je fis enfin au commencement de cette » année, ſollicité par ledit ſieur Thevenot que je » trouvai dans d'autres ſentimens, je les lui donnai » ſuivant la diſpoſition que j'en avois faite. Je lui portai » d'abord à la Bibliothèque du Roi, tout ce que j'avois » de Samaritain, qui conſiſtoit en trente-quatre poin- » çons & trente-trois matrices ; je lui donnai depuis » une matrice de la langue ſuſdite, ſi je ne me trompe, » qui s'étoit égarée, avec ſoixante-onze poinçons de » Syriaque ; ſoixante-huit matrices de la même langue » juſtifiées ; trente-cinq matrices Syriaques ſeulement » frappées ; dix-ſept matrices d'Arménien juſtifiées ;

*Papier du ſecrétariat de la Bibliothèque du Roi.*

vingt-neuf matrices, même langue, ſeulement frappées ; « plus, ſept matrices d'accens Arabes, juſtifiées. Je lui « prêtai mon alphabet des langues, imprimé par le « ſieur Vitré, & dédié à mon frère aîné ; plus, le « Teſtament de Mahomet, en Arabe, où le ſieur Vitré « reconnoît que ces Caractères venoient de mon père. « Il m'avoit promis de rendre ces deux livres que je « n'ai pu avoir, prétextant la confuſion où étoient les « livres, à cauſe de ſon déménagement au ſortir de la « Bibliothèque du Roi. C'eſt une vérité que j'atteſte, & « que je n'ai rien reçu de lui que des promeſſes d'offices « auprès de Meſſieurs les directeurs de cette Biblio- « thèque royale, ſans en avoir ouï parler du depuis juſqu'à « préſent. Fait à Paris, le 15 de ſeptembre 1692. « *Signé* le Jay, ancien doyen de Vézelay ».

D'après cet expoſé, on voit que les poinçons que M. le Jay avoit fait graver, ſouffrirent également des difficultés avant d'être remis dans un lieu où ils devoient être conſervés avec ſoin, c'eſt-à-dire, à l'Imprimerie royale. Ainſi Vitré n'eut pas, comme on le dit, la malice de les avoir détruits. Il a pu remettre à la fonte, des Caractères qui étoient uſés ; je vais encore plus loin, il ne paroît pas même qu'il ait fait fondre ceux de ces Caractères qui étoient encore en état de ſervir, puiſqu'après ſa mort, arrivée en 1674 *(a)*, Pierre le Petit imprima en 1679, un petit ouvrage en Arabe, avec ces mêmes Caractères, & il n'eſt pas vraiſemblable que les poinçons & les matrices dépoſés alors à la Bibliothèque du Roi, lui aient été communiqués pour en faire une fonte. Pierre le

*Hiſtoire de l'Imprimerie, page 242.*

---

*(a)* Au mois de juillet, & fut enterré à Saint-Severin, où il avoit fait quelques fondations.

Petit ſe ſera ſervi de ceux de Vitré qui exiſtoient encore, & qui inſenſiblement ſe ſont perdus, ou auront été remis à la fonte; il en exiſte même encore quelques-uns à l'Imprimerie royale.

Cette lettre de M. l'abbé le Jay demande cependant quelques réflexions. Il y parle d'abord de trente-quatre poinçons Samaritains avec leurs matrices qu'il remit à M. Thevenot à la Bibliothèque du Roi. Ces poinçons & leurs matrices ont ſervi à fondre les Caractères Samaritains avec leſquels on a imprimé les textes Samaritains de la Polyglotte; ils ſont beaux, & ſont les premiers & les ſeuls de cette eſpèce qui aient été faits à Paris. En général, c'eſt un Caractère fort rare dans toute l'Europe, parce que rarement on y imprime du Samaritain, langue dans laquelle nous n'avons que le Pentateuque. Nous les devons donc à M. le Jay; mais en lui rendant cette juſtice, nous regrettons de ce qu'on n'a pu les trouver juſqu'à préſent, quoiqu'ils aient dû être portés à l'Imprimerie royale avec les autres qu'on y a remis dans le même temps.

Quant aux Caractères Syriens & Arméniens dont il eſt fait mention dans la lettre, j'ai été long-temps embarraſſé à leur ſujet; dans le procès-verbal du Clergé, il eſt dit que Vitré acquit par ordre du Roi, les poinçons *Turcs, Arabes, Perſans, Syriens & Arméniens,* qui étoient dans la ſucceſſion de M. de Breves. De plus, ces Caractères Syriens & Arméniens ſe trouvent imprimés avec les Caractères Arabes, ſur des feuilles cotées, qui ont ſervi autrefois d'état, par layette; ils ont donc ſuivi le ſort des Caractères Arabes, & je les ai retrouvés avec eux à l'Imprimerie royale, mais dans un plus grand nombre que celui

qui eſt indiqué dans la lettre. Les Syriens ſont donc de M. de Breves, c'eſt ce qu'on ne peut conteſter. A l'égard de l'Arménien, M. l'abbé le Jay ne remit que des matrices, ainſi il n'en avoit pas les poinçons, qui ſont du Roi Louis XIII, comme je l'ai dit plus haut. Il ſemble qu'on cherchoit alors à faire oublier tout ce que M. de Breves avoit fait pour l'imprimerie Orientale. Vitré, dans la préface du *Teſtament de Mahomet*, s'exprime obſcurément, & paroît vouloir flatter M. le Jay, lorſqu'il dit : *Cum liberalitate eximiâ generoſi illius viri D.* le Jay, *typographeïum jam habeam Arabicis, Samaritanis aliiſque id genus Caracteribus elegantiſſimis inſtructum, &c.* Cependant dans le Pſeautier Syriaque imprimé à Paris, en 1625, il n'eſt fait aucune mention de M. le Jay; de plus, comme je viens de le dire, il exiſte à l'Imprimerie royale un plus grand nombre de poinçons Syriens. Peut-être M. le Jay a-t-il fait regraver des poinçons, ou qui étoient perdus, ou qui ont été caſſés, autrement ce ſeroit un autre corps de Caractères Syriens que nous n'avons plus, ou bien ce ſont des poinçons qu'il auroit empruntés plus anciennement pour frapper des matrices qui pouvoient manquer alors. Il eſt inconteſtable qu'il a fait graver les poinçons & frapper les matrices des Caractères Samaritains qu'on ne retrouve point; il aura fait également frapper des matrices Arméniennes & quelques matrices d'accens Arabes : ces réparations, & probablement les fontes de tous ces Caractères Orientaux, pour ſon édition de la Bible, auront ſervi de prétexte à Vitré, pour s'exprimer comme il le fait, ſur-tout parlant à un fils dont il vouloit louer le père, & qui méritoit véritablement des éloges; mais il eſt conſtant que M. le Jay n'a point fait graver les

beaux Caractères Arabes & Syriens de sa Polyglotte, ils sont de M. de Breves.

Parmi ces alphabets imprimés par Vitré, je vois un Caractère Rabinique que j'aurois desiré retrouver à l'Imprimerie royale, ce qui avec le Samaritain auroit complété les Caractères Orientaux ; mais il n'est fait mention nulle part de ce Rabinique qui, sans doute, appartenoit à Vitré, & faisoit partie de son imprimerie. J'ignore s'ils existent encore à Paris, & ce seroit une acquisition digne de l'Imprimerie royale. Les Étrangers ont imprimé de l'Éthiopien & du Cophte ; mais je ne crois pas qu'il y en ait un seul Caractère à Paris.

Le Caractère Hébreu de la Polyglotte de le Jay est beau ; on sait que le Caractère Chaldéen est le même que l'Hébreu. Nous avons vu plus haut Wolf assurer que les François avoient surpassé toutes les autres nations à cet égard, comme ils les ont surpassées dans les autres Caractères Orientaux.

*Wolf, Bib. Rab. p. 941 & suiv.*

La typographie en langue Hébraïque remonte beaucoup plus haut que celle de l'Arabe, & se rapproche des temps de l'invention de notre imprimerie. Dès l'an 1475, on avoit commencé à imprimer de l'Hébreu ; mais ce ne fut qu'en 1480, que des Juifs de Soncino, petite ville du duché de Milan, se livrèrent à cet art. Le rabin Josué & le rabin Moses, fils de Rabbi Israël Nathan de Soncino, firent imprimer plusieurs livres Hébreux ; d'autres Juifs imitèrent leur exemple dans plusieurs villes d'Italie. Bomberg fut le premier des Chrétiens qui imprima de l'Hébreu, & Venise acquit une certaine célébrité dans ce genre, par la multitude des ouvrages qu'on y publia. Rabbi Gerson porta cet art à Constantinople, & y imprima,

jusqu'en 1530, plusieurs livres Hébreux. D'autres Juifs établirent aussi des imprimeries Hébraïques à Thessalonique & en différentes villes de l'empire Ottoman. Ce fut sans doute à cette occasion, que Bajazet II, en 1580, défendit, comme je l'ai déjà dit, sous peine de la vie, qu'on imprimât des livres Arabes *(a)*.

A Paris, Guillaume Postel est le premier qui ait fait imprimer de l'Hébreu, ensuite Robert Étienne, en 1550, se distingua dans ce genre, par la beauté de ses Caractères. On a écrit que François I.[er] avoit contribué à la gravure de ces Caractères; mais outre que Robert Étienne, dans son *alphabetum Hebraïcum*, publié en 1550, n'en dit rien, & ne les appelle pas, *Caracteres regii*, comme les Grecs de Garamont, c'est qu'ils auroient été remis, ainsi que ces derniers, à la Chambre des Comptes.

Depuis l'établissement de l'Imprimerie royale, le Roi y a fait imprimer, en 1697, le Glossaire du P. Thomassin; mais je vois par des états, qu'on n'avoit que quelques fontes, & non des poinçons. Il est d'usage dans cette imprimerie, d'y conserver les poinçons & les matrices des Caractères qu'on y emploie; il y a un graveur & des ouvriers chargés de faire les fontes; par ce moyen, les poinçons & les matrices n'en sortent point, & ne doivent jamais en sortir. En 1722, comme il ne s'y trouvoit ni poinçons ni matrices pour l'Hébreu, M. le duc d'Orléans, régent,

*Secrétariat de la Bibliothèque du Roi.*

*Catal. de M. Fourmont, p. 79 & 96.*

---

*(a)* Les Juifs qui ont vécu parmi les Musulmans, & qui ont écrit en langue Arabe, ont quelquefois employé à cet usage les Caractères Hébreux. Pocock a publié à Oxford, en 1655, un ouvrage de Maimonide, intitulé *Porta Mosis*, qui est en Caractères Hébreux, mais en langue Arabe.

ordonna qu'on en fît. M. l'abbé Bignon fut chargé de ces ordres, & M. Fourmont l'aîné, très-versé dans la connoissance des langues Orientales, dirigea le graveur, nommé Villeneuve. La belle bible d'Athias servit de modèle, & on fit quatre corps d'Hébreux, un gros, un moins gros, un troisième plus petit, & enfin un quatrième pour les notes, ce qui formoit une suite nombreuse de poinçons avec autant de matrices; on y joignit dix moules : le tout fut remis, en 1729, à M. Anisson, suivant le récépissé qui existe à la Bibliothèque du Roi. On a retrouvé les matrices de ces poinçons en bon état, d'où je conclus que les poinçons devoient également y avoir été déposés. L'activité & le zèle que M. Anisson met dans ces recherches, donnent lieu d'espérer qu'on les retrouvera également, Ces Caractères qui n'ont jamais servi, ont été faits pour imprimer quelques ouvrages de M. Fourmont, sur l'Écriture sainte. J'ai rangé toutes ces matrices dans l'ordre qui leur convenoit, selon les quatre corps de lettres qu'elles présentent. Si je parle ici de ces pertes, c'est que je ne dois pas taire tout ce que nos Rois ont fait en différens temps pour le progrès des Lettres, ni laisser les Savans dans la persuasion que les langues Orientales ont été tellement négligées parmi nous, que nous ne pourrions rien imprimer en ce genre. On voit par ces détails, que nous avons été très-riches, que nous le sommes encore, & que le Gouvernement a toujours protégé ce genre de littérature.

Revenons aux Caractères Orientaux de M. de Breves, après la mort duquel ils ont occasionné tant de débats. La société typographique de Paris, depuis l'impression de la Polyglotte, n'exerça plus le privilége utile

utile dont elle étoit pourvue, je veux dire qu'elle n'imprima plus de livres Orientaux, au moins je n'en connois aucun : ce ne fut point elle qui donna, en 1651, le *Chronicon Orientale* d'Abraham Ekkellensis, dans lequel on fit usage des Caractères Arabes pour quelques mots ; mais on croiroit, par la manière dont ces Caractères de M. de Breves sont imprimés, revoir ceux que Postel a fait graver sous François I.er Ils sont comme jetés au hasard par un ouvrier qui n'en avoit aucune connoissance, & qui n'étoit point en état de s'en servir. En 1679, & alors le privilége de la société typographique étoit expiré, Pierre le Petit, imprimeur du Roi, publia un petit volume tout Arabe, qui contient les sept pseaumes de la pénitence avec des prières pour tous les jours du mois ; & il ne dit pas que c'est de l'imprimerie du Clergé de France, comme l'assemblée de 1656 avoit décidé qu'on le mettroit sur tous les livres de cette espèce. Les Caractères sont les mêmes que ceux de M. de Breves dont Vitré se servoit ; mais ce ne sont plus les mêmes ouvriers habiles à composer de l'Arabe : cependant il n'est pas mal imprimé, seulement on y aperçoit quelques liaisons mal employées. Enfin je trouve pour la dernière fois ces Caractères de M. de Breves, dans un ouvrage qui n'a point paru, & dont le sort est assez singulier, puisqu'il existe par parties dans le public sans qu'on le connoisse. Il contient des tables généalogiques des Princes de l'Orient, imprimées seulement en Arabe. Ces tables sont dispersées dans différens exemplaires du recueil de Voyages, que Thevenot a publié, en deux volumes *in-folio ; Paris, 1696,* sur le dos ou revers des cartes géographiques qui sont dans cet

ouvrage. Il y a apparence que quand on a imprimé ce Recueil qui n'a paru qu'après la mort de Thevenot, on aura trouvé dans sa bibliothèque ces cartes généalogiques en grandes feuilles seulement imprimées d'un côté; ignorant l'usage qu'il vouloit en faire, on les aura prises par économie, pour imprimer sur le côté blanc les cartes géographiques du Recueil; & comme il n'y est question nulle part de ces généalogies, on les a jugées inutiles. Cependant il y a dans le Recueil de Thevenot un abrégé de l'histoire Orientale de Mirkhond, auteur Persan, & peut-être avoit-il dessein d'y joindre ces généalogies; à présent elles sont dispersées dans différens exemplaires du recueil, mais j'ignore si elles sont complètes. Dans mon exemplaire de Thevenot, j'y vois une suite qui concerne les princes Seljoucides, dont en effet Mirkhond parle dans l'extrait que Thevenot en fait. C'est tout ce que je puis dire de cet ouvrage qui auroit été utile sans cette imprudente économie.

La typographie Orientale étoit dans un état plus florissant chez les étrangers, ce qui fait voir que les craintes du Clergé, au sujet des éditions des livres de l'Écriture sainte, étoient mal fondées. Ces éditions, à la vérité, sont moins belles que celles qu'on auroit pu faire avec les Caractères de M. de Breves; mais elles existent toujours, & en même-temps on a publié plusieurs autres ouvrages utiles aux lettres.

Golius, outre son dictionnaire, dont j'ai parlé plus haut, donna en 1656 une nouvelle édition *in-4.°* de la grammaire d'Erpenius, à laquelle il joignit les proverbes de Lokman & d'autres textes Arabes, avec la traduction & des notes destinées à l'usage de ceux qui veulent étudier cette langue. En 1669, il publia le

texte Arabe & la traduction Latine qu'il avoit faite du traité d'astronomie d'Alpherghani, ou, comme nous disons, *Alfragan,* qu'il accompagna de notes savantes, relatives à la géographie: ce livre qui est très-recherché est devenu rare.

En 1654, Gentius fit imprimer à Amsterdam le texte Persan du Gulistan, ouvrage du poëte Sadi, célèbre dans la Perse. Ce texte est accompagné d'une traduction Latine.

En Angleterre où l'on se distinguoit également dans ce genre de littérature, Welochus publia en 1657, à Londres, le nouveau Testament en Persan & en Latin. En 1663, le savant Pocock fit imprimer à Oxford le texte Arabe & la traduction latine de l'histoire universelle d'Aboulfaradge en deux volumes *in-4.°,* l'un pour le texte & l'autre pour la traduction. Il rassembla aussi divers textes d'auteurs Arabes, dont il forma un volume *in-4.°,* sous le titre de *Specimen historiæ Arabum,* en 1650. On a encore imprimé en Angleterre les Annales d'Eutychius, patriarche d'Alexandrie, en Arabe & en Latin; & en 1661 Vansleb publia à Londres un dictionnaire & une grammaire de la langue Éthiopienne de Ludolphe. C'étoit une nouvelle branche de la littérature Orientale, qui auroit pu être cultivée en France, si l'on eût suivi les intentions de Louis XIII, puisque ce Prince avoit ordonné de faire des poinçons des Caractères Éthiopiens. Dans la suite on a imprimé en Angleterre l'histoire d'Arménie par Moyse de Khorène, en Arménien & en Latin. Mais abrégeons cette trop longue énumération que l'on pourroit étendre davantage: c'est un travail que je laisse aux soins de ceux qui voudroient donner une histoire complète de la littérature Orientale. Ce que j'en dis ici suffit pour s'en

former une idée, & mon dessein n'a été que de faire connoître notre typographie en ce genre, & l'état de l'Imprimerie royale, relativement aux Caractères Orientaux ; seulement pour rendre ce morceau plus utile, j'ai cru devoir indiquer quelquefois ce qui s'est fait à cet égard dans les imprimeries étrangères, parce que la connoissance de ces livres est nécessaire à ceux qui se livrent à l'étude des langues.

Si, après l'Italie, nous avons donné l'exemple aux autres nations de l'Europe dans ce genre de littérature & de typographie, il faut avouer que celles-ci ont persisté plus long-temps que nous à les cultiver. Ce n'est pas qu'en France il n'y ait toujours eu quelques gens habiles dans les langues Orientales ; mais ils manquoient alors d'encouragemens. Vattier, dont j'ai parlé plusieurs fois, annonce une nouvelle traduction des ouvrages d'Avicène, d'après le texte Arabe qui avoit été imprimé à Rome : elle est, dit-il, *quasi toute prête dès maintenant à voir le jour ; c'est*, ajoute-t-il, *un ouvrage que les véritables médecins desirent voir fait il y a long-temps, & que personne n'a encore jusqu'à présent, ou peu ou osé leur présenter.* Vattier étoit médecin, & par conséquent bien en état d'entendre le texte & la matière qui y est traitée. Cet ouvrage n'a point été imprimé & s'est perdu.

*Préf. de la traduction de l'Histoire des Khal. p. 29.*

Les Savans François ne négligèrent point l'étude des langues Orientales, mais ils paroissent avoir préféré alors de donner des traductions qui mettoient tout le monde en état de connoître les Orientaux, aux occupations fatigantes d'un éditeur de textes qui n'étoient utiles qu'à un plus petit nombre de personnes : peut-être aussi trouvèrent-ils des difficultés pour l'impression de pareils textes, soit de la part des ouvriers, soit par

rapport aux Caractères qui n'étoient plus entre les mains des Imprimeurs. On avoit des grammaires, des dictionnaires, & plusieurs textes d'auteurs, plus ou moins difficiles à entendre, & qui étoient conséquemment à la portée de ceux qui ne faisoient que commencer & de ceux qui étoient plus avancés dans l'étude de ces langues; ainsi en France on se livra aux traductions, & comme la typographie suit l'état des Lettres, on n'imprima plus en Caractères Orientaux, ce qui dut contribuer à faire oublier, en quelque sorte, dans le public, ces beaux Caractères de M. de Breves.

M. d'Herbelot qui, sans avoir voyagé dans le Levant, avoit lû une quantité prodigieuse de manuscrits Arabes, Persans & Turcs, en avoit fait des extraits considérables, d'après lesquels il a formé sa Bibliothèque Orientale imprimée à Paris en 1697, en un volume *in-folio.* Il y donne la connoissance de tout ce qui concerne les diverses nations Musulmanes en Asie, en Afrique & en Espagne, leur histoire & leurs traditions fabuleuses, leur religion & leurs sectes, leurs différens gouvernemens, les loix, les coutumes, les mœurs, les sciences, les arts, l'histoire des grands hommes dans tous les genres, & indique les meilleurs ouvrages qu'ils ont composés. On n'avoit point encore sur l'Orient un ouvrage aussi étendu, & puisé dans les sources. M. d'Herbelot est mort avant que l'impression en fût achevée, & ce fut M. Galand qui continua l'édition; il savoit aussi les langues Orientales, & il convient que cet ouvrage tient lieu de tous ceux des livres Orientaux écrits en Arabe, en Persan & en Turc qui ont été lûs par M. d'Herbelot: en effet, il nous paroît supérieur à tout ce qui a été fait en ce genre, malgré le jugement peu favorable que M. Pétis *Préface de l'Histoire de Genghiskhan.*

de la Croix en porte. Eſt-ce un reſte de cette prévention qui régnoit auparavant contre les Muſulmans, qui fut cauſe que ce bel ouvrage n'eut pas en France l'accueil qu'il méritoit? On le négligea, & les étrangers qui en reconnurent avant nous le mérite, en enlevèrent le plus qu'ils purent d'exemplaires, de ſorte que lorſque nous revînmes de notre erreur, à peine en trouva-t-on quelques-uns, & il eſt devenu cher. On auroit pu en pluſieurs endroits, employer des Caractères Orientaux, mais l'imprimerie, en ce genre, étoit tombée à Paris. Dans ces dernières années on l'a réimprimé ici & en Hollande, mais moins exactement que la première édition. M. d'Herbelot avoit auſſi compoſé un dictionnaire Turc & Perſan plus ample que celui de Meninski, imprimé en Allemagne. Cet ouvrage manuſcrit en trois volumes *in-folio*, eſt reſté dans ſa famille, & on ignore s'il exiſte encore : c'eſt ainſi que nous avons perdu pluſieurs ouvrages utiles.

M. Pétis de la Croix qui mourut en 1695, & qui eſt le premier des Interprètes François que le Roi a établis pour les affaires & le commerce du Levant, car auparavant on n'employoit que des gens du pays, M. de la Croix, dis-je, compoſa une hiſtoire de Genghizkhan d'après les écrivains Orientaux. Il avoit fait auſſi un dictionnaire François-turc & un autre Turc-françois, qui n'ont point paru, & ce fut ſon fils, qui lui ſuccéda dans ſes places, qui publia la vie de Genghizkhan en 1710, & qui lui-même traduiſit du Perſan l'hiſtoire de Tamerlan en quatre volumes *in-12*, auſſi imprimée à Paris ; elle a été compoſée par Scherfeddin, & elle eſt différente de celle qui a été traduite par Vattier, d'après Arabſchah. La première ne renferme que des éloges du conquérant ; la ſeconde n'eſt qu'une ſatyre

éloquente. Je ne dois point oublier dans cette énumération, l'abbé Renaudot qui a donné une hiſtoire des Patriarches d'Alexandrie, puiſée dans les manuſcrits Orientaux ; traduit les relations de deux voyageurs Arabes, & fait pluſieurs autres ouvrages utiles & eſtimés.

L'établiſſement des Interprètes nationaux en a fait naître un autre dans la ſuite, c'eſt celui des enfans de langue, élevés à Paris pour être envoyés dans le Levant. Dans les commencemens de cet établiſſement, le Miniſtre avoit exigé que lorſqu'ils étoient arrivés à Conſtantinople où ils ſe perfectionnoient dans les Langues, ils envoyaſſent diverſes traductions d'auteurs Orientaux, ce qu'ils ont exécuté; mais ces traductions qui devoient naturellement être imprimées, & contribuer à nous inſtruire de la littérature Orientale, ſont reſtées manuſcrites à la Bibliothèque du Roi, & connues de peu de perſonnes : on pourroit en former cependant une collection utile.

On voit par cet expoſé, que depuis Louis XIII nous n'avons point négligé la littérature Orientale ; nous avons traduit beaucoup de livres Orientaux, & nous avons ſurpaſſé les autres nations à cet égard ; pluſieurs de ces traductions ont été imprimées, d'autres ſont reſtées manuſcrites, & quelques-unes ſe ſont perdues faute d'avoir été données au public : telles ſont la traduction d'Avicène par Vattier ; celle de l'Alcoran par M. Galand, & pluſieurs autres que nous ne connoiſſons plus. On étoit cependant curieux d'acquérir de nouvelles connoiſſances ſur les peuples de l'Orient. Louis XIV y avoit envoyé des Savans habiles pour raſſembler des manuſcrits, & des miſſionnaires inſtruits, capables de remplir ſes vues à cet

égard ; ce qui a produit de nouvelles branches de littérature juſqu'alors inconnues, & en particulier la littérature Chinoiſe. Les miſſionnaires composèrent pour l'Europe divers ouvrages dont pluſieurs n'ont point été imprimés ; c'eſt au P. de Mailla que nous devons l'hiſtoire de la Chine, qui enfin vient d'être publiée : il ſeroit trop long de citer ici tous les ouvrages de cette eſpèce. En général pluſieurs des miſſionnaires ont cherché à ſe rendre utiles ; mais communément nous n'avons imprimé que leurs relations, & il exiſte encore un grand nombre de leurs ouvrages. La Bibliothèque du Roi renferme des grammaires & des dictionnaires de différentes langues de l'Inde. Il doit s'en trouver beaucoup à Rome, où l'on a imprimé en 1632, une grammaire & un dictionnaire de la langue Japonoiſe ; en 1651, un dictionnaire Tunquinois ; en 1762, une grammaire Thibétane ; long-temps auparavant, un dictionnaire de la même langue, & depuis, pluſieurs morceaux ſur les langues Indiennes ; tous livres élémentaires ſans leſquels nous ne pouvons parvenir à la connoiſſance de l'hiſtoire, des ſciences & des arts des peuples Orientaux. Que de tréſors ſur l'hiſtoire, la géographie, &c. ſont encore renfermés dans la bibliothèque de la Propagande, où ils paroiſſent condamnés à un éternel oubli, parce qu'on n'imprime que ce qui concerne les grammaires & les dictionnaires ! Un catalogue qui préſenteroit tous les ouvrages des miſſionnaires, tant imprimés que manuſcrits, ſeroit un recueil curieux & bien propre à changer nos idées ſur les miſſions. Les Danois qui ont ſenti leur utilité, en ont établi dans l'Inde & y ont formé une imprimerie, par le moyen de laquelle ils ont publié pluſieurs ouvrages en langue Malabare ;

mais

mais ces livres qui reſtent dans le pays ſont très-rares en Europe. Nous devons cependant aux Danois une grammaire de cette langue, & une ſuite de mémoires qui ſont très-curieux. Lorſque nous avons commencé en Europe à nous livrer à l'étude des langues Orientales, nous avons débuté par des ouvrages de cette eſpèce qui ſont abſolument néceſſaires, quoique peu agréables; plus inſtruits, nous avons traduit des livres Orientaux.

L'Imprimerie royale, à laquelle Louis XIV avoit donné en 1691, une nouvelle forme, & où l'on avoit dépoſé les ſeuls Caractères Orientaux qui exiſtaſſent à Paris; j'entends ici les poinçons & les matrices de M. de Breves, car on a pu, pendant un temps, trouver dans quelqu'imprimerie, des Caractères en plomb, reſte de ceux qui avoient exiſté auparavant, qui s'uſent & ſe détruiſent par l'uſage; l'Imprimerie royale, dis-je, fut long-temps occupée du magnifique recueil des hiſtoriens de la Byzantine, en Grec & en Latin avec des notes, ouvrage immenſe ordonné par Louis XIV *(a)*. On ne penſa pas alors à donner des éditions Arabes, & inſenſiblement dans le Public, & même parmi les Savans qui auroient deſiré d'imprimer quelques paſſages en Arabe, on ignora ce que ces Caractères étoient devenus, & on crut qu'ils étoient perdus. Jamais cependant les Miniſtres ne les oublièrent, & je vois que de temps en temps ils ont donné des ordres pour en faire l'examen & les mettre en état de ſervir. Mais leurs bonnes intentions & les différentes opérations qu'ils ont faites, concentrées dans l'intérieur de l'adminiſtration, n'ont point été connues;

*(a)* Le 1.er volume parut en 1648.

ce qui a contribué de plus en plus à faire ignorer l'exiſtence de ces Caractères. Il eſt donc néceſſaire de nous étendre ſur ce ſujet dans ce Mémoire, afin de faire voir que le Gouvernement n'a jamais perdu de vue cette précieuſe collection.

Il paroît qu'en 1697, on en fit un état, imprimé ſur vingt-une pages *in-folio*, ſi l'on peut appeler *état* un recueil de Caractères placés au haſard, ſans ordre, mêlés les uns avec les autres, répétés juſqu'à trois & quatre fois, & même plus, à des diſtances fort éloignées, ce qui paroît former un nombre conſidérable qui ſe réduit à environ la moitié. Dans cette abondance apparente, cet état ne préſente pas même tous les poinçons qu'on avoit alors, puiſque dans le gros Arabe ſeul j'en ai retrouvé un grand nombre qu'on n'y voit point. Cependant il y en a quelques-uns dans cet état, que nous n'avons plus, & c'eſt en cela qu'il m'a été de quelqu'utilité. Cet état exiſte à l'Imprimerie royale.

Dans la ſuite, les Miniſtres ont ſouvent fait mention des Caractères Orientaux dans différens ordres, dont les originaux ſont conſervés au Dépôt de la maiſon du Roi; j'y ai même trouvé deux états ſommaires du nombre de tous les poinçons de cette eſpèce; l'un, du 14 mai 1714, fait ſous les yeux de M. l'abbé Bignon *(a)*; l'autre fait en 1725 par M. de Fonce-

*(a)* Il y avoit alors:

| | | |
|---|---|---|
| Gros Arabe . . . . . . . . . . 329 poinçons. | } Total . . . . . . 1218. | |
| Moyen & petit . . . . . . . . 889 . . . . . . | | |
| Syrien . . . . . . . . . . . . . . 143. | | |
| Arménien . . . . . . . . . . . 47 . . . . . . | } Total . . . . . . 108. | |
| Dans une autre boîte . . . 61 . . . . . . | | |
| Perſan . . . . . . . . . . . . . . 444. | | |

magne. On y remarque quelque différence avec le précédent *(a)*; & on obſerve qu'on croit qu'il y a erreur dans le premier pour les Caractères Arméniens. En général ces états n'ont pas été faits exactement : Vitré atteſte qu'il y avoit plus de deux mille poinçons; j'en trouve à préſent dix-neuf cents vingt, ce qui diffère peu du nombre de Vitré; mais on a perdu un grand nombre de matrices, puiſque toutes avoient été frappées pour l'impreſſion des différens ouvrages publiés à Paris. Dans le temps qu'on étoit occupé à tranſporter tous ces poinçons & leurs matrices à l'Imprimerie royale, un ouvrier déroba une quantité de matrices dont on ignore le nombre, & on ne s'aperçut pas ſur le champ de ce vol : il y a apparence qu'elles auront été vendues comme vieux cuivre, parce qu'elles ne formoient pas de ſuites complètes; autrement ces Caractères, faciles à reconnoître par leur forme, auroient depuis le temps reparu dans quelqu'imprimerie; au reſte, il eſt facile de remédier à cette perte avec les poinçons que l'on poſsède.

M. de la Croix, profeſſeur royal en Arabe, qui avoit voyagé dans le Levant, & qui eſt mort en 1713, paroiſſoit plus propre que tout autre à faire un

---

*(a)*

| | | |
|---|---|---|
| Gros Arabe | 329 | Total . . . . . . . 1265 |
| Moyen Arabe | 426 | |
| Petit Arabe | 510 | |
| Matrices | 560. | |
| Syrien | 150. | |
| Matrices | 61. | |
| Arménien | 46. | |
| Matrices juſtifiées | 48. | |
| Perſan | 445. | |

examen de tous ces Caractères, & il en avoit été chargé avant l'époque de l'état dont je viens de parler, celui de 1697; mais n'ayant, en général, aucune idée de la typographie, il ne réfléchit pas aſſez, comme je le vois par ſon travail, ſur la nature & la marche de l'écriture Arabe. Il trouva des poinçons de pluſieurs lettres liées enſemble en plus ou moindre nombre, & il en conclut que ces liaiſons devoient avoir lieu également pour toutes les lettres. Il n'a pas ſenti que pluſieurs de ces combinaiſons pouvoient être même contraires à l'analogie de la langue, & n'a pas conſidéré que, ſi l'on compte dans cette langue vingt-huit lettres, il n'y a proprement que ſeize figures que l'on multiplie par le moyen des points qui ſervent à les diſtinguer. D'après ces fauſſes idées, il a ſuppoſé, pour toutes les lettres, les mêmes liaiſons & les mêmes combinaiſons, & en a préſenté le rapport le plus extravagant que l'on puiſſe faire. Afin de compléter tous ces Caractères, M. de la Croix exige plus de trois cents mille poinçons pour un ſeul corps d'Arabe, & il y en a trois corps. Le Miniſtre, d'après un pareil examen, a dû regarder ces Caractères comme un reſte incomplet qui méritoit peu d'attention, puiſque, pour le compléter, il auroit fallu dépenſer des ſommes prodigieuſes; d'ailleurs, de quel emplacement n'auroit-on pas eu beſoin pour placer les lettres en plomb que l'on fond ordinairement en grande quantité, & pour les mettre ſous la main de l'ouvrier: ce prodigieux nombre de lettres ſurpaſſeroit celui des mots d'une langue. Cet examen n'étoit donc propre qu'à faire abandonner & négliger les poinçons qui nous reſtoient, mais heureuſement les Miniſtres n'ont pas adopté les calculs de M. de la Croix; & en effet,

ſans cette multitude de Caractères, & avec ceux que nous avons, auxquels il en manque peu, nous pouvons imprimer des livres entiers. Donnons ici une légère idée de ces Caractères.

Ceux qui, ſous M. de Breves, ont préſidé à la confection de tous ces poinçons, après avoir fait un choix des plus beaux manuſcrits, après avoir examiné le génie de la langue Arabe & ſon ſyſtème d'écriture, ont ſu, par deux procédés abſolument contraires dans ces trois corps, ménager le nombre des combinaiſons. Dans le gros & le moyen corps, ils ont ſouvent ſupprimé de la figure de la lettre tous les points diſtinctifs, ce qui réduiſoit ces lettres à environ ſeize figures, qui peuvent ſe multiplier par les points faits ſéparément & qu'on ajoute à volonté à chaque figure. Par exemple, on a fait un ſeul poinçon pour ٮ & trois autres poinçons repréſentant . .. ∴, le premier ajouté ainſi à la figure ن eſt N, ب eſt B; les deux points ت eſt T, ي eſt I; les trois points ث eſt TS. Ces mêmes points appliqués ainſi ſéparément à une quantité d'autres figures, diminuent conſidérablement le nombre des poinçons: l'écriture Arabe permet que les points ſoient ainſi détachés. Mais dans le petit Caractère où les lignes étant plus ſerrées, il ſeroit difficile d'ajouter cette ligne de points intermédiaires, on a mis ſur un même poinçon formé de pluſieurs lettres, tous les points dont chaque lettre étoit ſuſceptible; & pour la compoſition ou impreſſion d'un mot, on enlève ſur le plomb les points qui ſont inutiles au mot qu'on veut imprimer, comme nous enleverions d'un *é* accentué l'accent pour en faire un *e* ſimple. Cette méthode d'avoir mis ſur une même figure très-petite, tous les points dont elle peut être ſuſceptible, réduit

les poinçons à un plus petit nombre, & par-là un ſeul peut tenir lieu de beaucoup d'autres.

M. de la Croix qui n'a rien compris à ces poinçons chargés de tant de points, penſe qu'il faudroit ſupprimer tous ces points; c'eſt ce dont on doit bien ſe donner de garde. J'avoue que j'ai été d'abord embarraſſé, mais l'examen & le rapprochement que j'en ai fait avec les poinçons du gros & du moyen Arabe qui préſentent la même compoſition, mais ſans aucuns points, & auxquels on les ajoute à volonté, m'ont fait connoître que ceux-ci, chargés d'une multitude de points qui, pris tels qu'ils ſont, ne forment aucun mot ni aucune ſyllabe de la langue Arabe, n'étoient faits que pour qu'une partie de ces points fût, ſur le plomb ſeulement, ſupprimée à volonté. Ces Caractères de plomb ainſi dégagés de certains points ne ſont pas perdus, puiſqu'ils forment un mot ou une ſyllabe qui eſt véritablement de la langue, & qu'ils peuvent ſervir dans mille autres occaſions. Dans le gros & le moyen Caractère, il y a quelques lettres où les points ſont dans l'intérieur : alors on a gravé un poinçon exprès. Il y a encore un procédé que j'ai eu quelque peine à découvrir : en comparant le pſeautier de M. de Breves avec les poinçons, j'en voyois de deux eſpèces pour une même lettre, c'eſt-à-dire une lettre avec liaiſon, & la même ſans liaiſon; je ſoupçonnai que ce ne devoit être que le même poinçon dont on varioit ainſi la figure à la fonte de la lettre, ce que le fondeur de l'Imprimerie royale m'aſſura pouvoir exécuter. Ce procédé qu'on a dû employer autrefois, fournit un tiers de lettres dont les poinçons paroiſſoient manquer. Quoique je n'entre pas ici dans les détails qui concernent les opérations

de la fonte, j'ai cru devoir dire un mot d'un procédé qui ſert à multiplier les lettres ſans un nouveau poinçon.

C'eſt ainſi que, par une ſage économie, on a cherché les moyens de réduire au plus petit nombre poſſible les poinçons, en conſervant l'élégance & la beauté de l'écriture. On a mis dans tout ce travail beaucoup d'art; on a fait des liaiſons qui ſe raſſemblant aiſément, peuvent avec une même figure, former, par le moyen des points, une infinité de lettres différentes. Dans le gros Arabe, il y en a quelques-unes, comme le *kiaf*, pour leſquelles on a fait différens poinçons, les uns de la lettre entière, d'autres de ſes différentes parties, afin de faciliter à l'ouvrier l'emploi de cette lettre pour donner dans certaines circonſtances, plus d'élégance à ſa compoſition, imitant à cet égard un habile écrivain qui prend certaines libertés dans les contours des lettres: auſſi un compoſiteur qui, comme dans les imprimeries étrangères, eſt accoutumé à mettre un Caractère après un autre, ſans liaiſons, ſeroit arrêté ici à chaque pas, & ne pourroit profiter de tout le parti que lui offrent ces Caractères, avec leſquels on peut varier une compoſition; ils exigent beaucoup de réflexion dans le travail, & le Compoſiteur doit en connoître tout le ſyſtème pour les employer, car les lettres ſimples ne ſuffiſent pas, & il faut y joindre les compoſées. Ces poinçons ont été faits par des hommes qui ont tout examiné, qui ont cherché à joindre le néceſſaire à l'agréable, la richeſſe & l'abondance, à l'économie; en quoi ils diffèrent de tous ceux des autres imprimeries de l'Europe, dans leſquelles cent vingt ou cent trente

poinçons ſuffiſent ; ils en diffèrent encore par l'élégance des formes, & par leur reſſemblance avec les beaux manuſcrits. Tel eſt le jugement que je puis en porter ſans crainte de me tromper ; mais les connoiſſeurs dans l'art de la gravure, y admireront l'habileté de l'ouvrier qui les a faits, la belle coupe des lettres dans les gros Caractères, la fineſſe & la délicateſſe des traits dans les petits ; & les regarderont comme un ouvrage précieux qui a dû coûter des ſommes d'autant plus conſidérables, que ces poinçons, pour la plus grande partie, ſont formés de trois, de quatre, de cinq lettres, & quelques-uns même de ſix & de ſept : par-là un ſeul poinçon équivaut à pluſieurs lettres. Heureuſement, malgré l'abandon dans lequel ils ont été depuis ſi long-temps, ils ſont bien conſervés.

*Catalogue de ſes ouvrages, page 79.*

En 1720 ou environ, M. Fourmont l'aîné, dont je me ferai toujours gloire d'avoir été le diſciple & l'élève, eut ordre de viſiter tout ce qui reſtoit de Caractères Orientaux dans l'Imprimerie royale & chez la veuve Grandjean, graveur de cette Imprimerie. Il n'en dit pas davantage, mais je vois, par des états qui ſont au Dépôt de la maiſon du Roi, & à la Bibliothèque du Roi, qu'on avoit alors le projet de faire une fonte de Caractères Arabes, pour parvenir à l'impreſſion de quelques livres. Par un de ces états, on déſigne le nombre des Caractères à fondre, mais on a jugé qu'il étoit porté trop haut. Il ſemble que tous ceux qui ont examiné ces Caractères ſe ſont toujours écartés d'une ſage économie, ce qui a fait échouer les bonnes intentions des miniſtres. Ce projet n'a pas eu lieu : on y propoſe auſſi de graver environ onze poinçons avec leurs matrices ; & dans les états de Villeneuve, qui

qui grava les poinçons Hébreux, on en trouve en effet quelques-uns d'Arabe qu'il a faits ; mais on distingue aisément ces poinçons d'avec ceux de M. de Breves, qui sont beaucoup plus élégans : comme on n'en avoit pas étudié le systême, on n'a pas fait ces derniers sur le même plan, & ils semblent n'appartenir ni au gros ni au moyen corps. Ainsi le Gouvernement a toujours tenté de mettre ces Caractères en état de servir ; mais depuis cette époque, comme l'étude des langues Orientales a été moins cultivée, on les a en quelque façon perdus de vue, & nous devons leur renaissance au desir que Sa Majesté a eu de faire connoître & de rendre plus utiles tous les manuscrits de sa Bibliothèque.

Chargé par M. le Baron de Breteüil d'examiner tous ces Caractères, qui l'avoient été auparavant assez infructueusement par plusieurs Savans distingués, je m'y suis livré tout entier. M. Anisson (c'est lui que je cite toujours dans ce Mémoire, parce que la première fois que j'allai à l'Imprimerie royale, M. du Perron son père le chargea de me donner tous les éclaircissemens nécessaires) M. Anisson, dis-je, me communiqua d'abord des empreintes des poinçons, mais cela ne me suffisant pas, il me remit tous les poinçons que j'examinai plus à loisir. J'en étudiai la composition, & l'art qu'on a employé pour les simplifier. Comme les corps de ces différens Caractères, & les langues même, étoient presque mêlés, je commençai par les distinguer ; ensuite je rangeai les poinçons de chaque langue & de chaque corps dans l'ordre alphabétique qu'ils doivent avoir ; je tirai moi-même de nouvelles empreintes de chacun d'eux, & afin d'éviter toute confusion de la part de ceux qui ne connoissent point ces Caractères,

j'enveloppai chaque poinçon que je numérotai relativement à l'état par empreinte que j'en dreſſois.

Cet état que j'ai fait pour l'Imprimerie royale, eſt en même temps un inventaire exact de tous les Caractères de cette eſpèce qui appartiennent au Roi. Enſuite, j'ai fait la même opération pour les matrices que j'ai numérotées conformément aux poinçons, en indiquant toutes celles qui manquoient. D'après cet état, M. Aniſſon en a fait dreſſer un autre plus au net, en tirant de nouveau les empreintes des Caractères, & c'eſt ce ſecond état, dans lequel on aperçoit, au premier coup d'œil, ce qui peut manquer tant en poinçons qu'en matrices, que M. du Perron a ſigné & remis au Miniſtre. J'ai cru devoir porter encore plus loin mon attention, & afin que ces Caractères ne retombaſſent plus dans l'oubli d'où je les tirois, outre le préſent Mémoire qui contient toute l'hiſtoire de ce Caractères, j'en ai fait un autre plus particulier à l'Imprimerie royale; c'eſt une eſpèce de grammaire ou de méthode typographique, propre à diriger dans la ſuite tout Compoſiteur qui ſachant lire l'Arabe, ce qu'il peut apprendre aiſément, voudroit employer ces Caractères qui ſont faits ſur un plan ſi différent de ceux des autres imprimeries, qu'au premier coup-d'œil, on les croiroit très-défectueux, ſi on n'en connoiſſoit pas tout le ſyſtème. Par ces différens moyens, qui m'ont occupé pendant une année, j'eſpère qu'ils n'éprouveront plus le ſort qu'ils ont eu depuis cent ans.

Pour l'Arabe ſeul, il y a trois corps, un gros, un moyen appelé *naskhi*, & un très-menu qui peut ſervir pour les notes. Le moyen eſt celui qui convient pour imprimer un texte; quant au gros, il n'eſt propre qu'aux titres, parce qu'il chaſſeroit trop dans l'impreſſion.

Comme les Perſans & les Turcs n'emploient pour écrire, d'autres lettres que celles des Arabes, à l'exception de quelques points qu'ils ajoutent à certaines figures, ce qu'on a exécuté dans la gravure de ces poinçons, ces trois corps ſervent également à imprimer le Turc, l'Arabe & le Perſan ; & ceux qui en Europe ont publié des livres en Turc ou en Perſan, ſe ſont ſervis de Caractères de cette eſpèce.

Mais, outre ces trois corps d'Arabe, M. de Breves a fait graver une grande quantité de poinçons d'une écriture Arabe appelée *taalic*. Ces Caractères ſont pour le fond les mêmes que les précédens ; les Turcs & les Perſans les ont adoptés pour les affaires judiciaires. C'eſt une écriture très-libre, dans laquelle un écrivain, ſe livrant à ſon caprice, couche, grouppe, alonge ſes lettres à volonté, les termine par de grands & de longs traits, ce qui la rend aſſez difficile à lire. Ce genre d'écriture eſt fort eſtimé dans le Levant, & on s'en ſert dans beaucoup de manuſcrits. C'eſt ſans doute ce qui aura engagé M. de Breves à en faire graver un corps qui ſûrement eſt unique en Europe, & je puis aſſurer qu'on ne s'eſt jamais ſervi de ces poinçons : ainſi ils ſont abſolument neufs. Quoique j'aye lû pluſieurs manuſcrits de cette eſpèce, j'avoue que j'ai quelquefois été arrêté pour déterminer la lecture de certaines ſyllabes ou parties de mots ainſi détachées, que j'aurois lûes aiſément dans un texte, parce que le ſens m'auroit guidé; ajoutons encore que les points diſtinctifs des lettres n'y ſont pas marqués, & qu'il faut ſouvent deviner. J'ai rangé également ce précieux & unique corps de Caractères. Mais je penſe qu'un Compoſiteur d'imprimerie éprouvera quelques difficultés à cet égard. On n'a point adopté dans ces Caractères Taalics ou

Perſans, le plan qu'on a ſuivi dans l'Arabe. On a fait des poinçons pour les lettres ſimples qui ſont toutes de la même groſſeur ; on y en a joint de plus groſſes pour les finales de mots. On a gravé encore des parties de mots en Caractères très-menus, & quelquefois imperceptibles, auxquelles ſuccèdent des traits beaucoup plus forts, ce qui imite davantage une écriture libre.

J'ai également rangé par ordre alphabétique les Caractères Syriens & Arméniens, qui ne ſont pas fort étendus, parce qu'ils ne ſont pas ſuſceptibles d'autant de liaiſons que l'Arabe ; mais on n'a pas négligé de faire celles qui étoient néceſſaires dans le Syriaque. M. de la Croix, chargé d'examiner tous ces Caractères, comme je l'ai déjà dit, a fait pour les Syriens les mêmes réflexions & les mêmes calculs qu'il avoit faits pour l'Arabe ; & d'après ſon examen, il réſulte qu'il reſteroit encore trois mille trois cents quatre-vingts poinçons à faire : ce qui eſt abſurde, & propre à faire perdre toute eſpérance de pouvoir rétablir ces Caractères, qui exigeroient des dépenſes auſſi énormes qu'inutiles, puiſqu'avec cent cinquante-ſept poinçons, on a imprimé pluſieurs volumes.

Les langues Orientales, l'Hébreu, le Samaritain, le Chaldéen, le Syriaque & l'Arabe, exigent une manière d'imprimer, différente de celle que nous pratiquons pour nos langues : d'abord on écrit dans les premières de droite à gauche, & le plus communément ſans voyelles. Dans ces langues Orientales, conſtruites avec plus de régularité que celles d'Occident, tous les mots radicaux ſont compoſés de trois conſonnes ; les dérivés qu'on en tire & les inflexions grammaticales, ſont formés régulièrement par d'autres conſonnes, qui ſont toujours les mêmes pour chaque forme de mot : en ſorte

que ceux qui ſont inſtruits, des règles de la grammaire, ſubſtituent aſſez aiſément en liſant, les voyelles qui appartiennent à chaque conſonne; dès-lors communément on ne ſe donne pas la peine de les écrire. Cette méthode a exiſté de tout temps dans l'Orient; nous la voyons pratiquée ſur les plus anciennes inſcriptions Phéniciennes; on doute même que tous les peuples Orientaux, Hébreux, Arabes, &c. ayent eu anciennement des figures pour exprimer les voyelles. Nous n'en voyons pas non plus communément ſur les anciennes inſcriptions Arabes, appelées *koufiques*; il y a plus, les points diſtinctifs des lettres n'y ſont point marqués, ce qui eſt encore plus embarraſſant. Dans l'écriture actuelle, les écrivains qui veulent exprimer les voyelles, les placent au-deſſus, & quelques-unes au-deſſous de la ligne des conſonnes, ce qui forme un interligne, & c'eſt ce que nous pratiquons dans les imprimés des livres Orientaux; ce qui augmente le travail de l'ouvrier, ſans procurer en général un plus grand avantage à ceux qui ſavent la langue, & cette pratique n'eſt utile qu'aux commençans: ainſi en général, les manuſcrits Orientaux ſont ſans voyelles. Une pareille méthode ne conviendroit point à nos langues, où, ſi l'on retranchoit les voyelles, il ne reſteroit ſouvent rien du mot.

Les Turcs & les Perſans, dont les langues ſont différemment conſtituées que l'Arabe, en adoptant les lettres Arabes, ont auſſi adopté la manière d'écrire ſans voyelles; ce qui eſt contraire au génie de leurs langues, qui n'ont pas des principes réguliers pour les pouvoir ſubſtituer auſſi aiſément qu'en Arabe; & il faut s'en rapporter beaucoup à la mémoire & à l'uſage.

Quant aux Arméniens, dont nous avons également les Caractères à l'Imprimerie royale, leur écriture n'eſt

pas ancienne ; on en attribue l'invention à un perſonnage nommé Meſrob, qui vivoit vers le temps de Saint Jean-Chryſoſtôme; il a ſuivi la marche des langues de l'Occident, de gauche à droite, & les voyelles qui font partie de l'alphabet, ſont rangées en lignes à leur place, avec les conſonnes.

Il me reſte à parler des chiffres : chez tous les Orientaux, on ſe ſert des lettres de l'alphabet, cet uſage eſt fort ancien. Dans la ſuite, les Arabes ont emprunté des Indiens un chiffre qu'ils appellent pour cette raiſon, *chiffre Indien ;* c'eſt celui que nous nommons *chiffre Arabe,* parce que nous le tenons des Arabes. Il ne conſiſte qu'en neuf figures & un point qui eſt notre zéro; & avec ces figures qui ſont preſque les mêmes que les nôtres, & dans l'uſage deſquelles on ſuit le même procédé, ils font toutes ſortes de calculs. M. de Breves en a fait graver deux corps; le gros, dont il ne reſte qu'un poinçon, & le moyen que nous avons en entier. Dans la grammaire de Sionita, imprimée avec les Caractères de M. de Breves, on voit deux autres eſpèces de chiffres différens, dont les poinçons ſont perdus.

En général, il eſt difficile, pour ne pas dire impoſſible, de déterminer le nombre des poinçons qui peuvent manquer dans les trois corps d'Arabe, parce que ceux qui les ont faits, ont adopté un plan à la faveur duquel ils les ont multipliés conſidérablement, en combinant pluſieurs lettres ſur un même poinçon; mais je ſuis fort éloigné de croire que cette combinaiſon ait été portée beaucoup plus loin que ce qui nous reſte, & que la perte ſoit conſidérable. Il a cependant exiſté quelques autres poinçons, puiſque, par les feuilles imprimées en 1697, je trouve quelques

Caractères que nous ne voyons plus; mais cette perte eſt facile à réparer.

Dans cette énumération des Caractères Orientaux, je ne dois point oublier les Caractères Chinois. Sous le règne de Louis XIV, & ſous celui de Louis XV, on a fait venir de la Chine un prodigieux nombre de livres Chinois, en ſorte que la Bibliothèque du Roi eſt, ſans contredit, en ce genre, la plus riche de l'Europe; & on ne ceſſe encore de l'enrichir même des plus belles éditions faites au palais de l'Empereur. Ces livres forment, dans le catalogue, une ſuite nombreuſe qu'on a placée parmi les manuſcrits, quoique tous ſoient imprimés; car, comme les Chinois ont l'uſage de l'imprimerie, il n'eſt point queſtion chez eux de manuſcrits.

Sous Louis XIV, il vint en France un Chinois nommé *Hoamge,* qui étoit ſecrétaire de M. l'évêque de Roſalie. Le Roi deſira qu'il fût attaché à ſa Bibliothèque, & qu'il travaillât à un dictionnaire de la langue Chinoiſe, langue alors inconnue à toute l'Europe. M. Fourmont qui entendoit parfaitement les langues Orientales, & qui avoit un génie particulier pour en développer les principes grammaticaux, quoique la langue Chinoiſe n'eût aucun rapport avec ces langues, fut chargé de guider, pour la forme d'une grammaire & d'un dictionnaire, M. Hoamge, *(a)* &

---

*(a)* M. l'abbé Bignon, dans une lettre datée du 11 février 1725, dit: « j'avois engagé les ſieurs Fréret & Fourmont, de devenir ſes écoliers. Le premier a beaucoup plus d'eſprit que l'autre; mais comme « il s'eſt jeté dans d'autres études, ne s'étant que trop mêlé des affaires « entre les Princes légitimes & les légitimés, & les Ducs & Pairs; « il n'a pas ſuivi le Chinois avec la même aſſiduité: pour le ſieur « Fourmont, je lui dois la juſtice de s'y être livré à corps perdu, &c. »

en même temps de s'instruire de cette langue. Les Orientaux, en général, sont assez mauvais grammairiens, obscurs & peu méthodiques dans l'exposition des principes : aussi M. Fourmont fut-il obligé de réformer, à cet égard, les idées du Chinois.

En 1716, ce Chinois mourut, & M. le Régent chargea M. Fourmont d'examiner ses papiers. M. Fourmont y trouva un commencement de dictionnaire, quelques dialogues, des modèles de lettres, une partie de traduction de roman, & une espèce de vocabulaire. Il se livra tout entier à l'étude de cette langue, espérant, avec ces foibles secours, pouvoir parvenir à l'entendre, & procurer aux Savans la connoissance des livres que nous avions; c'étoit l'intention du Roi qui vouloit introduire en France ce nouveau genre de littérature : la célébrité des Chinois piquoit alors la curiosité de toute l'Europe. M. Fourmont entreprit des travaux immenses qui ne tardèrent pas à lui attirer des envieux; peut-être, il le faut avouer, y donna-t-il lieu à certains égards. Des personnes qui se croyoient seules en droit de parler de la Chine, d'autres, jalouses de la gloire qu'il pouvoit acquérir par ce travail, le voyoient avec peine engagé dans cette nouvelle carrière. On lui suscita mille embarras auprès du Ministre pour l'arrêter; il fut obligé de répondre à une infinité de mémoires plus spécieux que solides, faits par des personnes peu instruites de la matière. On se servit, entr'autres, d'un missionnaire nommé Guigue, qui savoit parler le Chinois, mais qui ne pouvoit pas le lire. La prudence & la sagesse de M. le duc d'Antin arrêtèrent en partie ces contestations : *tout compté & tout rabattu*, écrit-il, en 1732, à M. de Foncemagne, *je crois que le plus court est de lui* (à M. Fourmont) *laisser imprimer quelque chose;*

*chose ; le public nous en fera raison, ou peut-être le justifiera, car il y a bien quelque chose à dire sur ce que vous savez.* Au milieu de tant de difficultés, le Roi faisoit graver, sous l'inspection de M. Fourmont, un prodigieux nombre de Caractères Chinois, ce qui est plus relatif à l'objet de ce Mémoire : ainsi j'abrège tous les autres détails de cette querelle littéraire, dans laquelle des personnes estimées d'ailleurs pour leur savoir, témoignèrent trop d'acharnement. On grava plus de quatre-vingts mille Caractères qui, après sa mort, ont été déposés en bon état à la Bibliothèque du Roi, où on les conserve. Ils ont servi à imprimer deux ouvrages de M. Fourmont, l'un dans lequel il donne une idée de la langue Chinoise, l'autre qui est une grammaire de cette langue. Malgré tout ce que ses ennemis ont pu dire, ces deux ouvrages qu'il publia, sont utiles à ceux qui voudroient étudier cette langue ; & il le faut avouer, tous ses travaux sont le germe des connoissances plus exactes que nous ayons acquises depuis sur la Chine. C'est avoir beaucoup fait pour un premier pas, & il étoit injuste d'en exiger davantage. A la fin de la grammaire, on trouve une réimpression du catalogue des livres Chinois de la Bibliothèque du Roi, avec les titres en Caractères Chinois, & un peu plus de détails dans l'exposition des ouvrages. Le P. Fourreau, qui revenoit alors de la Chine, en fit une critique assez amère, qui est restée manuscrite ; il y trouva quelques méprises, & lui-même en auroit fait peut-être de plus considérables, puisqu'il ne pouvoit pas lire le Chinois. Il est inconcevable que tant de personnes qui ignoroient la langue Chinoise, sur-tout celle des livres, se soient ainsi toujours opposées aux travaux de M. Fourmont. Je

n'avance rien au hasard, puisque j'en ai été témoin.

On sera sans doute effrayé du prodigieux nombre de Caractères que l'on fit alors graver ; mais la langue Chinoise par sa nature l'exige, puisqu'elle n'a pas & ne peut avoir, comme toutes les autres langues, d'alphabet, chaque idée a son Caractère ou sa représentation particulière : ainsi on ne peut réduire ces espèces d'hiéroglyphes à des élémens simples, pour en former des Caractères d'impression; on ne produiroit que des masses grossières & informes qui ne ressembleroient pas à des Caractères Chinois.

Tous ces Caractères gravés par ordre du Roi, sont en bois (a) & très-gros, & c'eût été une dépense trop énorme si l'on eût voulu faire des poinçons en acier, & des matrices en cuivre, pour ensuite fondre en plomb, de chaque espèce, un certain nombre de Caractères, comme dans nos imprimeries où l'on fond des milliers d'une même lettre.

Les Chinois qui ont un génie peu inventif, en polissant leur langue, se sont bornés, pour leur écriture, à rendre leurs Caractères plus agréables à la vue, à exprimer des pleins & des déliés, sans s'occuper des moyens de les simplifier : ils semblent même avoir pris une marche toute opposée. Par-là, ils ont porté ces Caractères à un nombre incroyable, auquel la mémoire d'un homme ne peut suffire ; d'où il résulte que l'étude de ces Caractères emporte une grande partie de temps, ce qui a dû nuire au progrès des sciences. Les Chinois n'ont pu parvenir anciennement au procédé simple de

---

(a) Un des inconvéniens du bois est de se fendre à l'eau ; ainsi dans le cas d'impression où on lave prodigieusement les Caractères, il faudra être attentif à ménager ceux-ci.

l'alphabet, ils ont même de la peine à le concevoir; il n'eſt plus temps, par la nature de leur langue, d'y revenir, & tout ce qu'ils ont fait ſur leurs Caractères ne tend qu'à multiplier les difficultés. Il a donc fallu pour imprimer ici, ſe conformer à leur ſyſtème. On a calqué les Caractères qu'on a fait graver, ſur le dictionnaire Chinois intitulé : *Pin tſe tſien,* qui eſt par ſons ou tons. Ces Caractères ſont un peu plus gros que ceux qui ſont par clefs, pris d'après la table du même dictionnaire, en ſorte qu'on poſsède deux corps de Caractères ; & ce dictionnaire Chinois devient l'état de tout ce que nous avons. Il ne m'eſt pas tombé dans l'eſprit d'en faire un état particulier, pour le joindre à la ſuite des autres Caractères Orientaux, parce qu'un pareil travail emporteroit, pour ainſi dire, autant de temps que ſi l'on faiſoit imprimer un dictionnaire Chinois. Ces Caractères ne peuvent ſervir qu'à l'impreſſion de quelques dictionnaires, & on ne pourroit les employer pour imprimer un texte ſuivi de deux feuilles d'étendue, où le même mot eſt pluſieurs fois répété dans une même page. Les Chinois qui ont l'uſage de l'imprimerie, ont ſenti cette difficulté; malgré toute leur induſtrie, ils n'ont pu la vaincre, c'eſt-à-dire, qu'ils n'impriment pas leurs livres avec des Caractères mobiles. Nous ne devons pas, à cet égard, nous flatter d'aller plus loin qu'eux; il faut donc nous borner à les imiter, c'eſt-à-dire, faire graver par planches *(a)* comme ils le font; & ils ſont

---

*(a)* Pluſieurs Miſſionnaires aſſurent que pour des eſpèces de gazettes & autres objets ſemblables très-courts, où les mêmes mots reviennent, ils ont des Caractères mobiles; mais en général ils ne s'en ſervent pour aucun livre.

parvenus à donner des éditions qui, quoiqu'en bois, peuvent égaler, pour la netteté & la précision, nos plus belles gravures. Ils en ont de toute espèce, en gros Caractères & en très-petits, qui sont également belles; mais chez eux l'imprimerie n'a pas dispensé d'employer des écrivains ou copistes. Quand ils veulent imprimer un livre, ils font copier le manuscrit, & cette copie appliquée sur le bois, comme le papier Chinois est très-fin, laisse apercevoir le Caractère à travers; elle guide le graveur, & lui sert de modèle, en sorte que l'impression dépend de la beauté de la main du copiste; le graveur ne suit que ses traits.

Malgré les bonnes intentions du Roi pour le progrès des Lettres, malgré le zèle du Ministre qui y concourt, nous ne pouvons faire imprimer des textes suivis, que par le moyen de la gravure, comme le font les Chinois; au reste, il est plus aisé & moins dispendieux de faire venir ces textes de la Chine, où l'on en trouve à tout prix, mais il n'en est pas de même des dictionnaires. A la Chine, ils sont entièrement Chinois, & comme ceux dont nous avons besoin doivent avoir le latin à côté, il n'y a que nos Caractères qui puissent servir à cet usage, puisqu'étant mobiles, on peut les ranger en colonnes, & placer à côté l'explication en telle langue qu'on jugera à propos. Ils méritent donc d'être conservés avec le plus grand soin pour un pareil usage, & la gravure de ces Caractères doit être mise au rang des grands services rendus aux Lettres.

Les contestations qui occupèrent pendant long-temps M. Fourmont, furent cause que la Russie nous prévint, non par l'intention mais par le fait, dans ce genre de littérature. On a imprimé en 1730 à Pétersbourg, une grammaire & un vocabulaire Chinois par

Bayer; les Caractères Chinois gravés en cuivre, uniquement pour cet ouvrage, & ne pouvant ſervir pour un autre, ſont ſur des planches particulières auxquelles on renvoie, ce qui eſt très-incommode pour le lecteur qui n'a pas le Caractère à côté du mot. De plus, ces Caractères ſont ſi eſtropiés & ſi défigurés, qu'il eſt difficile de les reconnoître, ce qui rend cet ouvrage à peu-près inutile; inconvénient que n'ont pas les Caractères Chinois du Roi, qui ont tous été calqués avec le plus grand ſoin ſur un même dictionnaire Chinois, & qui en conſéquence ſont exactement d'une même proportion, & faits pour marcher enſemble. Les traits en ſont fidèlement rendus, & aucun n'a échappé au graveur.

## *Caractères Grecs de François I.er appelés* Grecs du Roi, *gravés par Garamont.*

APRÈS avoir fait connoître tous les différens Caractères Orientaux qui appartiennent au Roi, l'uſage qu'on en a fait autrefois, & celui que l'on peut encore en faire, il m'a paru néceſſaire de parler des Caractères Grecs de François I.er, dont les Étienne ſe ſont ſervis. Ces Caractères qui ſont gravés avec tant d'élégance, qu'il ſeroit difficile, même à préſent, d'en faire d'auſſi beaux, ne doivent plus être ignorés, puiſqu'ils ſont encore à l'Imprimerie royale: ainſi la recherche de ce qui les concerne, rentrant dans les vues du Miniſtre qui ſe propoſe de rendre à cette Imprimerie ſon ancienne ſplendeur, & aux Savans les moyens de donner de magnifiques éditions grecques, je me ſuis livré à ce nouveau travail; j'ai raſſemblé quelques obſervations éparſes que j'avois répandues dans ce qui précède,

pour les réunir & les joindre à d'autres détails que j'ai recueillis, ſoit dans le Dépôt de la maiſon du Roi, ſoit au Secrétariat de la Bibliothèque royale; mais je dois prévenir que je n'ai pas fait pour ces Caractères la même opération que pour les Orientaux, parce que M. Aniſſon qui s'en eſt chargé, vient de les remettre lui-même en ordre, & il en a dreſſé un état pareil à celui des Caractères Orientaux dont j'ai parlé; M. du Perron a également ſigné cet état qui a été remis au Miniſtre. On ſera ſans doute ſurpris de ce que je dis ici de ces Caractères que l'on croit perdus depuis long-temps; mais je les ai vus, &, de concert avec M. Aniſſon, comparés avec les imprimés de Robert Étienne; en un mot, ce ſont les poinçons originaux & les matrices dont ce célèbre Imprimeur s'eſt ſervi, c'eſt-à-dire, que l'Imprimerie royale poſsède encore les beaux Caractères Grecs gravés par ordre de François I.er. Voilà ce qu'on ignore dans toute la Librairie de France & dans toute l'Europe : par-tout on a cru & on a dit qu'ils étoient perdus. Le ſieur Didot, dans un ouvrage imprimé en 1786, le répète après tous les Savans: *Malheureuſement*, dit-il, *ils ſont perdus ou détruits, mais on pourra toujours juger de leur beauté dans les éditions grecques de Robert Étienne.*

Nous ſommes en état aujourd'hui de détruire cette erreur générale ſur le ſort des Caractères de François I.er: les détails dans leſquels je vais entrer, convaincront les plus incrédules à cet égard.

François I.er, non-ſeulement, comme on le ſait, aimoit & protégeoit les Lettres & les Arts, mais encore étoit lui-même très-ſavant, ce qui a fait dire à un écrivain étranger, Hubert Thomas de Liége, qui voyageoit en France en 1535: « Je ne ſais pas avoir

aſſiſté à une table auſſi ſavante que l'étoit celle de « François I.er : les lectures qui s'y faiſoient, les matières « qu'on y agitoit, les converſations qu'on y tenoit, étoient « ſi inſtructives, que le plus ſavant pouvoit encore y « apprendre quelque choſe. Il y avoit à profiter pour le « militaire le plus intelligent, comme pour l'homme de « Lettres. J'oſe dire plus, s'il m'eſt permis de deſcendre « aux détails, l'artiſte, le jardinier, le laboureur y auroient « acquis de nouvelles connoiſſances à entendre parler « le Roi. » Belon qui vivoit vers le même temps, dit que « ſa Cour ſembloit quelque belle Académie ou ancienne eſcole de philoſophie, en laquelle eſtoit « monſtrée la théorique & la practique de toute vertu. » Le même auteur nous apprend que ce Prince avoit envoyé dans le Levant des hommes ſavans pour y raſſembler des manuſcrits Grecs ; il nomme, entr'autres, Juſte Tenelle *(a)*. François I.er qui n'aimoit pas moins les Arts, « plus grand admirateur des choſes hautaines, que nul autre, dit encore Belon, avoit délibéré faire « jecter un Hercule de fonte : & véritablement il l'eût « fait, s'il n'eût été prévenu de mort ; car le patron a « duré long-temps à Paris, qui avoit de cinquante-deux « à cinquante-trois pieds de hauteur. » Il accueilloit les Artiſtes, auſſi y en avoit-il alors de très-habiles en tout genre. Il fit faire un monument bien moins giganteſque, mais plus utile, qui ne ceſſe de rappeler ſon nom à la poſtérité dans toute l'Europe ; ce ſont les poinçons & matrices de ces beaux Caractères Grecs qu'il fit graver par Garamont le plus habile Artiſte de ſon temps ; ouvrage qui eſt encore admiré par les

*Hiſt. du Coll. royal, t. I.*

*Belon, épitre de ſon voyage.*

*Ibid. l. II, cap. 86, & p. 46.*

---

*(a)* Il avoit raſſemblé à Fontainebleau un cabinet d'antiquités, où il y avoit deux ſphinxs qu'il avoit fait jeter en fonte d'après ceux de Rome.

connoiſſeurs. Ce beau monument enſeveli en quelque façon ſous des ruines depuis plus de cent ans, reparoît enfin, & nous le devons à la protection que Sa Majeſté accorde aux Lettres.

Sous le règne de François I.er on ſe livroit ſingulièrement à l'étude de la langue Grecque ; mais la typographie, en ce genre, n'étoit alors qu'au berceau en France.

Jean Chéradam publia en 1527 quelques eſſais de grammaire Grecque, ſous le titre de *Joannis Cheradami Sagienſis introductio ſanè quàm utilis Græcarum Muſarum adyta compendio ingredi cupientibus. Pariſiis, 1527, in ædibus Ægidii Gormontii.* L'année ſuivante 1528, Robert Étienne donna un alphabet Grec & un alphabet Hébreu. Vers l'an 1538, Guillaume Poſtel publia auſſi, comme je l'ai dit précédemment, un alphabet Grec & un alphabet Hébreu. Le Grec de ces trois ouvrages eſt petit, maigre, d'une forme déſagréable, & gravé par un ouvrier peu habile en ce genre ; il ne nous offre que l'enfance de l'art. L'amour que François I.er avoit pour les Lettres, le détermina à faire graver trois corps de Caractères, dont l'élégance & la beauté nous étonnent encore. Ce fut le célèbre *Garamont,* qui dirigé par les plus ſavans hommes de ſon temps, fut chargé de ce travail : ces beaux Caractères parurent environ vingt ans après l'alphabet de mauvais Grec publié par Robert Étienne. On ſera étonné en comparant le Grec de Chéradam & de Robert Étienne, de 1526 & 1527, celui de Poſtel de 1538, avec le nouveau Teſtament *in-folio* du même Robert Étienne, & ſon petit nouveau Teſtament, imprimés en 1549. L'art, dans ces nouveaux Caractères, eſt porté au plus haut degré de perfection. Robert Étienne s'en eſt ſervi encore

pour

pour publier, en 1550, trois alphabets Grecs: *Alphabetum Græcum regiis trium generum Caracteribus poſtremò excuſum. Lut. ex officinâ Roberti Stephani. 1550.*

Dans le nouveau Teſtament *in-12,* il fait ainſi l'éloge de François I.er. *O! mirificam regis noſtri optimi & præſtantiſſimi principis liberalitatem. Minutiores etiam Characteres Græcos, quia deſiderari ſenſerat ad libros quamvis magnos, in anguſtum ſpatium contrahendos, exſculpi voluit, prioribus illis, licet omnium pulcherrimis, elegantiâ pares.* Ainſi, c'eſt à la libéralité de François I.er qu'on eſt redevable, & de deux magnifiques corps de gros Caractères Grecs, & d'un corps plus petit qui n'eſt pas moins beau que les deux autres.

Ceux qui anciennement ont gravé des Caractères Grecs, guidés par de ſavans hommes, ſe ſont appliqués à imiter les plus beaux manuſcrits dans leſquels ils ont trouvé de belles liaiſons, & des abréviations qui, placées à certaine diſtance, ſemblent être deſtinées à réveiller l'attention du lecteur; c'eſt ce que Garamont a fait pour les Caractères de François I.er, & c'eſt ce que nous voyons dans les belles éditions d'Étienne. Dans ces derniers temps, nos Graveurs & Imprimeurs ont cherché à éviter ces abréviations en les développant en toutes lettres, ce qui eſt beaucoup plus aiſé pour le lecteur. C'eſt ſur ce plan qu'on a publié en Angleterre une belle édition d'Homère; mais il le faut avouer, ces Caractères paroiſſent maigres, alongés; & comme on en a ſupprimé les abréviations, toutes les lignes qui ſuivent une marche égale, ſemblent monotones. Nos Artiſtes modernes, malgré leurs efforts & leurs prétentions, n'ont point encore égalé Garamont.

François I.er, perſuadé qu'un travail ſi bien exécuté

ne devoit pas être abandonné entre les mains des Imprimeurs, fit déposer à la Chambre des Comptes tous les poinçons de ces trois corps, dans des boîtes garnies de velours : quant aux matrices dont on a souvent besoin pour fondre des Caractères, Robert Étienne les eut en sa garde, & il paroît qu'elles sont restées depuis dans sa famille, puisque Paul Étienne, petit-fils de Robert & fils de Henri Étienne, les engagea à Genève pour une somme de mille écus.

*Chevillier, origine de l'imp. p. 259.*

Sous le règne de Louis XIII, le Clergé qui se proposoit d'entreprendre une édition des Pères Grecs, présenta une requête à ce prince, & demanda que les matrices Grecques fussent retirées & apportées dans l'université de Paris. *Auquel effet*, disent les Agens du Clergé dans cette requête, *quelques étrangers ont depuis peu acheté de Paul Étienne, pour le prix & somme de trois mille livres, les matrices Grecques que le feu roi François I.er avoit fait tailler pour ornement de ses Universités, & commodités des Lettres, avec tant de frais, &c.* Le Roi rendit en conséquence un arrêt daté du 27 mai 1619, rapporté dans les actes du Clergé, où il ordonna qu'on payeroit de ses deniers la somme de trois mille livres. *Le Roi a ordonné & ordonne que . . . . . . il sera pris & employé la somme de trois mille livres, pour retirer lesdites matrices des mains de la seigneurie de Genève ou dudit Étienne.* Ce qui fut exécuté ; ces matrices rapportées en France, furent remises entre les mains du Directeur de l'Imprimerie royale, où elles restèrent jusqu'en 1691.

*Tome II, p. 131, mémoire recueilli par M. Gentil.*

Les poinçons étoient toujours renfermés à la Chambre des Comptes, & ils y étoient encore en 1683, temps où l'on voit que Sebastien Mabre Cramoisy porte le titre de Directeur de l'Imprimerie royale.

On ſongea alors à les en retirer. Il eſt heureux que l'entrée d'un pareil dépôt ſoit d'un accès difficile, c'eſt ce qui nous a conſervé ces beaux poinçons; mais il eſt encore plus heureux de les en avoir tirés en 1683, long-temps avant l'incendie qui a détruit la ſalle des dépôts où ils étoient. Pour faire ſortir ces poinçons, il fallut des Lettres patentes conçues en ces termes:

« Louis, &c. à nos amés & féaux les gens tenant notre Chambre des Comptes à Paris: ſalut. Ayant été « informés qu'il y a dans le Greffe de notredite Chambre « une layette remplie de poinçons ou matrices de « lettres Grecques & autres, dépoſées audit Greffe depuis « long-temps, leſquelles pourroient s'y gâter, & qu'elles « peuvent ſervir à notre imprimerie pour en faire des « Caractères, voulant qu'elles ſoient miſes entre les « mains de notre amé Sebaſtien Mabre Cramoiſy, « Directeur de notredite imprimerie, & pour cet effet, « tirées du Greffe de notredite Chambre: à ces cauſes, « nous vous mandons & ordonnons de faire inceſſamment remettre leſdits poinçons & matrices entre les « mains dudit Cramoiſy, deſquels il ſe chargera au bas « du procès-verbal que vous en ferez faire, pour, par « lui, être conſervés en notredite imprimerie; car tel « eſt notre plaiſir. DONNÉ à Verſailles le quinzième jour « du mois de décembre, l'an de grâce mil ſix cent « quatre-vingt-trois, & de notre règne le quarante- « unième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas.* Par le Roi. « COLBERT ».

*Dépôt de la Maiſon du Roi.*

On exigea encore trois lettres de cachet, une pour la Compagnie, l'autre pour M. le premier Préſident, & la troiſième pour les Avocat & Procureur généraux. Il paroît que M. de Louvois ignoroit alors de qui

étoit cette layette, puiſque, par une lettre du 10 décembre 1683, il demande comment cette caſſette a été portée à la Chambre, *comment la Chambre en eſt chargée, en vertu de quel ordre, & copie de cet ordre, s'il ſe peut.* La layette dont il s'agit conſiſtoit en huit paquets de poinçons de lettres Grecques ( on ne parle pas de matrices). Après qu'on eut rempli toutes les formalités néceſſaires, cette layette fut remiſe : en effet, on retrouve ces Caractères dans divers états imprimés, des poinçons & matrices des Caractères Grecs de l'Imprimerie royale, qui appartiennent au Roi, fournis par la veuve Sébaſtien Mabre Cramoiſy, le 9 août 1690.

La première feuille préſente le gros Parangon montant à 82 poinçons.
497 matrices.

Il y a quelques poinçons gâtés, & on a marqué d'un *P.* les matrices qui ont leurs poinçons.

La ſeconde feuille, gros Romain, contient. . . . . . .447 poinçons.
La troiſième, premier aſſortiment de gros Romain, 614 matrices.
La quatrième, ſecond aſſortiment de gros Romain, 537 matrices.
La cinquième, un premier aſſortiment de Cicero,. . 481 matrices.
Un ſecond aſſortiment de Cicero imparfait, & de 350 matrices déſaſorties.

Tous ces divers états imprimés & faits doubles, datés du 29 janvier 1691, ſont ſignés JEAN ANISSON.

Dans un inventaire général de l'Imprimerie royale, & de tous ſes meubles & uſtenſiles, ouvrages, planches gravées, &c. du 8 février 1691, *ſigné* Muguet & Coignard, on retrouve le même détail de poinçons & de matrices Grecques *(a)*.

---

*(a)* Je n'y aperçois qu'un petit aſſortiment d'Hébreu avec ſes points, faiſant corps de Saint-Auguſtin, mais en plomb ſeulement.

Après que l'Imprimerie royale eut passé sous la direction de M. Jean Anisson, on songea à réparer ce qui pouvoit manquer dans ces Caractères Grecs. Je trouve un marché daté du 7 février 1692, signé par M. de Pontchartrain & par le sieur Grandjean, graveur en Caractères, par lequel celui-ci s'engage de faire cent cinquante-six poinçons de lettres Grecques de gros Romain, plus, d'en frapper deux matrices de chacun en beau cuivre rouge avec une fleur-de-lys, marquée ainsi que sur le poinçon. L'une de ces matrices sera justifiée au premier assortiment des matrices dudit gros Romain Grec, & l'autre au second assortiment du même gros Romain Grec. On voit par-là que ces Caractères, en passant à l'Imprimerie royale, n'y ont pas été négligés. On se proposoit de faire plusieurs autres corps de Grecs, comme on le voit par un mémoire détaillé du sieur Grandjean.

La beauté & l'élégance des Caractères de François I.er, qu'on appelle communément dans l'Imprimerie, les *Grecs du Roi*, étoient si connues dans toute l'Europe savante, que l'université de Cambridge, en 1700, desira en avoir des fontes particulières. Les Curateurs de la nouvelle imprimerie de Cambridge s'adressèrent à M. Clément, garde de la Bibliothèque du Roi, & demandèrent une certaine quantité de ces Caractères Grecs, offrant de reconnoître cette faveur dans une préface des premiers livres qu'ils imprimeroient, & d'en payer le prix en livres. Ils ajoutent, en outre, qu'ils n'ont pas le secret d'une espèce d'encre luisante; qu'il est entre les mains d'une société de qui l'Université l'achette, mais ils promettent de faire en sorte que l'Imprimerie royale en soit pourvue en telle quantité qu'elle voudra,

aux mêmes conditions que l'achette l'Université de Cambridge.

M. Clément répondit à cette lettre, que M.[rs] de l'université de Cambridge trouveroient en France toutes les dispositions qu'ils pourront souhaiter, pour entretenir une bonne correspondance avec l'Imprimerie royale, afin de travailler de concert, & de se donner réciproquement les secours nécessaires pour l'avancement des Lettres . . . . . . . . . qu'on leur communiqueroit volontiers des fontes entières & complètes des Caractères Grecs du Roi, mais qu'il convenoit qu'ils s'obligeassent d'en marquer leur reconnoissance, non-seulement dans une préface, mais aussi au titre de chaque ouvrage où ces Caractères seroient employés. « On desire donc, avant toutes choses, que M.[rs] de » Cambridge promettent que, dans chacun des ouvrages » qui s'imprimeront dans leur imprimerie avec les Carac- » tères Grecs qu'ils auront tirés de France, ils fassent » mettre au bas de la page du titre, après ces mots, » *typis Academicis,* quelques autres mots qui marquent » que ces Caractères Grecs ont été tirés de l'Impri- » merie royale de Paris, *Caracteribus Græcis e typogra-* » *pheio regio Parisiensi.* Aussitôt que l'on sera convenu » de cette première condition, les autres n'arrêteront » point, & il sera aisé de fixer le prix de la quantité » qu'on en voudra, & la manière dont le payement en » sera fait, puisque l'on souhaite sur-tout que ce qui » en proviendra serve à acheter les bons livres que l'on » pourra tirer d'Angleterre pour enrichir la Bibliothèque du Roi *(a).* »

Par la réponse de M. Prior, datée du 18 avril,

---

(a) Envoyé à M. Prior, le 25 Mars 1700.

on voit que le comte de Manchester s'est adressé à M. l'abbé de Louvois, auquel il a remis une Lettre du duc de Sommerset, chancelier de l'université de Cambridge, pour solliciter cette affaire; mais M. l'abbé Bignon, alors chargé de la direction de l'Imprimerie royale, exigeant, avec raison, la condition que l'on mît au bas des titres, *Caracteribus Græcis e typographeio regio Parisiensi*, & ne voulant point se relâcher à cet égard, le projet fut abandonné. On voit par-là combien ces beaux Caractères étoient recherchés, & que la gravure en ce genre, depuis François I.^er, n'avoit pu les surpasser.

Il paroît que lorsqu'on tira ces Caractères de la Chambre des Comptes, on ignoroit qu'ils fussent ceux de François I.^er; autrement il en auroit été fait mention dans les Lettres patentes citées plus haut: on se contente d'y dire des poinçons de lettres Grecques, *déposés depuis long-temps*, & le Ministre demande à être instruit du temps de la remise de ce dépôt, & de plusieurs autres circonstances. Je suis porté à croire qu'on les remit sans penser qu'ils étoient ceux de François I.^er: ainsi l'on continua, dans le public, à penser que ces Caractères du Roi étoient perdus, d'autant plus qu'on n'étoit pas informé de la remise que la Chambre venoit de faire. Je fais ces réflexions à l'occasion d'une lettre de M. de Foncemagne, datée du 30 septembre 1727, où ce Savant s'exprime en ces termes, qui sont positifs, mais contraires à tout ce que je viens de dire: « Celui des Greffiers de la Chambre des Comptes que M. le Premier Président « avoit chargé de traiter avec M. Anisson, pour la restitution du dépôt des poinçons Grecs que j'ai découverts à la Chambre, est en campagne depuis quelque «

*Secr. de la Bibl. du Roi.*

» temps. Cette affaire n'eſt point finie, & ce délai que » je n'avois pas prévu a reculé la réponſe que je dois à M. Grandjean. » M. de Foncemagne qui ſavoit que François I.er avoit dépoſé les poinçons Grecs à la Chambre des Comptes, aura parlé de ce dépôt & en aura ſollicité la reſtitution; on les aura cherchés, parce qu'on a pu avoir oublié alors ce qui s'étoit paſſé quarante ans auparavant. Je n'ai trouvé ſur cette demande de M. de Foncemagne, que cette ſimple lettre: il y auroit eu alors des Lettres patentes & diverſes formalités dont je ne découvre aucune trace; ainſi cette démarche de M. de Foncemagne, qui prouve ſon zèle, n'eut aucune ſuite; mais ce qui eſt déciſif, c'eſt que les poinçons Grecs remis à Cramoiſy par la Chambre, ſont exactement les mêmes que ceux dont Robert Étienne s'eſt ſervi dans ſes alphabets, & qu'il appelle *Caracteres regii.* M. Aniſſon, & j'en ſuis témoin, en a fait un examen particulier en rapprochant chaque poinçon du Caractère imprimé de Robert Étienne; de plus, ces mêmes Caractères rendus à Cramoiſy ſont imprimés ſur des feuilles ou états que la veuve Cramoiſy remit à M. Jean Aniſſon, après que celui-ci eut pris poſſeſſion de l'Imprimerie royale: ainſi les Caractères Grecs de François I.er, dépoſés à la Chambre des Comptes, rendus en 1683 à Cramoiſy, remis à M. Aniſſon, en 1691, ſont depuis ce temps à l'Imprimerie royale. Dès-lors la recherche de M. de Foncemagne, en 1727, ne s'eſt faite que ſur une conjecture que les Caractères de François I.er étoient encore à la Chambre; & cette recherche n'eut aucune ſuite, ce qui devoit arriver, puiſqu'ils avoient été remis long-temps auparavant.

Malgré tout ce que je viens de dire, comme les

Savans

Savans & tout le public ont ignoré ce qui se passoit ainsi entre le Ministre & la Chambre des Comptes, comme ils ignorent encore tout ce qui se passe entre le Ministre & le Directeur de l'Imprimerie royale, on a toujours persisté à croire & à écrire que les poinçons & les matrices des Caractères Grecs de François I.er étoient perdus ; car il ne faut pas parler des fontes en plomb qui se détruisent par un long usage, il n'en existe point. On ne peut donc plus douter maintenant que tous ces poinçons ne soient dans cette imprimerie, & M. le Baron de Breteüil, qui protège si singulièrement les Lettres, desire qu'on sache qu'ils y sont; mais, il le faut avouer, ils y sont depuis long-temps, comme les poinçons Orientaux, dans une espèce d'oubli & d'abandon.

A ces grands travaux littéraires entrepris sous Louis XIV, travaux qui, par le nombre des volumes, & par l'étendue des connoissances qu'ils exigent nous effraient à présent, a succédé un goût tout opposé, c'est-à-dire, un dégoût pour l'érudition & pour les profondes recherches. Peu-à-peu on s'est moins livré à l'étude des langues ; le Grec même a été négligé, on préféra de petits ouvrages : d'ailleurs, plusieurs imprimeurs s'étoient munis de Caractères Grecs ; dès-lors, l'Imprimerie royale ne fut plus occupée dans ce genre de typographie. Ces beaux Caractères, mis à l'écart, furent perdus de vue, & les changemens qui arrivent naturellement dans une longue suite d'années, les firent oublier; & ils le seroient encore, sans l'établissement que le Roi vient de faire du comité pour l'examen des manuscrits de sa Bibliothèque, & sans le zèle de M. le Baron de Breteüil qui, pour remplir toute l'étendue des intentions de Sa

M

Majesté, s'efforce de ranimer parmi nous le goût de l'érudition & l'étude des langues savantes.

A ces trois corps de Caractères Grecs de François I.er, joignons les quatre corps de Caractères Arabes, Turcs & Persans, & un corps de Caractères Syriens, fait par M. de Breves & acquis par Louis XIII; un corps d'Arméniens, fait par ordre de ce prince; un autre corps de Caractères Grecs, fait par ordre de Louis XIV; quatre corps de Caractères Hébreux, & un nombre de Caractères Chinois, gravés par ordre de Louis XV. Tels sont les secours offerts aux Savans qui proposeront des ouvrages utiles.

## CATALOGUE DES MANUSCRITS

*Apportés du Levant, par M. de Breves, achetés à sa mort par le Roi, déposés dans la Bibliothèque du Cardinal de Richelieu, & reliés à ses armes. Sur la première feuille doit être un paraphe du Commissaire Boissi, qui les a fait enlever chez Sionita. Ces Manuscrits qui, dans le temps, ont été réclamés, sont restés en Sorbonne.*

1. Le grand *Kamous*, ou Trésor de la langue Arabique, *2 vol. en Arabe.*

2. Exposition de diverses Sentences, *en Arabe.*

3. L'histoire des Ottomans, *2 vol. en Turc.*

4. La vie des Saints, *en Turc.*

5. Introduction à la Jurisprudence, *en Turc.*

6. Traité des mœurs, de la façon de vivre & des vêtemens des Turcs, avec les raiſons des cérémonies de leur religion, *en Turc.*
7. Droit civil des Turcs, *en Arabe.*
8. Inſtruction pour les Juges, *en Arabe.*
9. L'hiſtoire des rebellions qui ont été faites contre Mahomet, *en Turc.*
10. La Grammaire nommée *Kafia*, avec une expoſition fort ample, *en Arabe.*
11. L'hiſtoire de Haſſan & Hoſſain, deux grands capitaines, tous deux neveux de Mahomet, *en Turc.*
12. Traité de la manière de faire des contrats, *en Arabe.*
13. Traité de la Juriſprudence, *en Arabe.*
14. Inſtruction aux Rois, aux Princes, & à toutes ſortes de perſonnes conſtituées en autorité, *en Turc.*
15. Inſtitutes du droit des Turcs & autres peuples ſujets du Grand-Seigneur, *en Arabe.*
16. La vie, les faits & les geſtes de Mahomet, *en Turc.*
17. La vie d'Alexandre-le-grand, *en Turc.*
18. Les œuvres du Goleſtan, fameux poëte de Perſe, *en Perſan.*
19. L'introduction au Droit civil, *en Arabe.*
20. Inſtruction des Princes, *en Turc.*
21. Hiſtoire de Tamerlan, *en Perſan.*
22. Les œuvres d'Almotannabi, très-célèbre poëte Arabe, *en Arabe.*
23. Traité du mariage & du partage des héritages entre des perſonnes mariées.
24. Commentaire ſur quelques chapitres de l'Alcoran, *en Perſan.*
25. Un livre de Droit, *en Turc.*
26. Les œuvres de Goleſtan, *en Perſan.*

27. La manière d'interpréter les ſonges, *en Turc.*

28. Diſpute des loix & de la religion, *en Turc.*

29. Fables de Caraman, *en Turc.*

30. De la dignité de l'Homme, *en Turc.*

31. Les fondemens de la loi des Turcs, *en Turc.*

32. Traités ſur les loix des Turcs, *en Arabe.*

33. Traité des guerres, par Caraman, *en Turc.*

34. Exercices de l'ame dévote, pour chacun jour de la ſemaine, *en Turc.*

35. Hiſtoire de Hali, *en Turc.*

36. Pluſieurs fables, *en Turc.*

37. Un autre recueil de fables, *en Turc.*

38. Hiſtoire des Rois de Perſe, *en Turc.*

39. Mille fables pour s'entretenir mille nuits, *en Turc.*

40. Grammaire Arabe, avec l'expoſition, *en 2 vol. en Arabe.*

41. Dictionnaire Perſan, *en Turc.*

42. Les amours d'un Roi de Perſe, *en Tartare.*

43. Recueil de poëſies, *en Arabe & en Turc.*

44. Les vies & les vertus des grands poëtes Turcs, *en Turc.*

45. Traité de la bonne aventure, *en Arabe.*

46. Le Secrétaire Turc, ou la manière de bien écrire des lettres, ſelon la condition de ceux à qui on veut écrire.

47. Le Droit civil, *en Arabe.*

48. Les vies de quelques Saints Turcs, *en Turc.*

49. Commentaire ſur l'invocation de Dieu, qui eſt au commencement de l'Alcoran.

50. Commentaire ſur l'expoſition de quelques loix, *en Turc.*

51. Diſcours de moralité & de piété, *en Turc.*

52. Expoſition de quelques paſſages de l'Alcoran, *en Turc.*

53. Contes facétieux, *en Turc.*

54. Recueil de diverſes poëſies, *en Turc.*

55. Commentaire ſur quelques loix du Droit civil des Turcs, *en Arabe.*

56. Recueil de lettres miſſives, *en Turc.*

57. Abrégé du Droit civil, *en Arabe.*

58. Vies, faits & geſtes de Mahomet, *en Turc.*

59. Iſmaël, du Droit civil, *en Arabe.*

60. Un autre livre ſur le Droit civil, *en Turc.*

61. Un livre de poëſie, intitulé les dix Oiſeaux, *en Turc.*

62. Petit dictionnaire en vers, pour l'uſage des enfans, *en Perſan & en Turc.*

63. Merveilles du monde, *en Turc.*

64. Une Grammaire de Kafia, *imprimée.*

65. Livre de poëſie, *en Perſan.*

66. Traité de l'éloquence, *en Arabe.*

67. Canon de l'empire des Turcs, *en Turc.*

68. Le Riche & le Pauvre, *en Turc.*

69. Recueil de diverſes poëſies.

70. Diſcours moraux, *en Perſan.*

71. Direction à la vie dévote, *en Turc.*

72. Documens de la religion des Turcs, *en Turc.*

73. Philoſophie morale, *en Perſan.*

74. Poëtes Turcs.

75. De la naiſſance de Mahomet.

76. Commencemens & progrès de l'empire des Otthomans, *en Turc.*

77. Hiſtoire de pluſieurs Rois & Princes, *en Turc.*

78. Diſcours philoſophiques & moraux, *en Arabe.*

79. Petit volume de poëſie, *en Turc.*

80. La civilité pour les enfans, *en Turc.*

81. Un troisième Goulestan, *en Persan.*

82. Quatre chapitres particuliers de l'Alcoran.

83. Histoire de Joseph & ses amours avec la femme de Putiphar, *en Turc.*

84. Traité de la loi, *en Arabe.*

85. Un quatrième Gulistan, *en Persan.*

86. De la dignité des villes de la Mecque, de Médine & de Hiérusalem, *en Turc.*

87. Histoire d'un des principaux poëtes Persans.

88. Les louanges des Justes, *en Persan.*

89. Le mépris du monde, *en Turc.*

90. Un recueil de poësies, *en Turc.*

91. Points de religion & cas de conscience, *en Turc.*

92. De la bonne & mauvaise aventure, *en Turc.*

93. Dialogue, *en Turc.*

94. Livre pour tirer au sort dans l'Alcoran, & apprendre ce qui doit arriver, *en Turc.*

95. Cinq petits volumes de prières, *en Turc.*

96. La manière de gaigner les pardons, en faisant le voyage de la Mecque.

97. Cinq ou six petits livrets, reliés en papier seulement.

*FIN.*

